

L'Ére Nouvelle

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ TOUS LES LUNDIS et JEUDIS.

"INDUSTRIE et PROGRES."

W. H. Rowen et J. Bureau, IMPRIMEURS ET PROPRIÉTAIRES.

Tarif des Annonces. — Les annonces sont cotées sur type...

Se publie le LUNDI et le JEUDI de chaque semaine...

RAISONNONS ENSEMBLE.



PILULES D'HOLLOWAY.

Pourquoi est-on Malade ? Il est indubitablement le sort de la race humaine d'être continuellement harassée par la souffrance et la maladie.

LE SANG PURIFIÉ PAR SES PILULES.

Ces Pilules extraordinaires sont expressément composées pour opérer sur l'estomac, le foie, les reins, les poumons, la peau et les intestins.

MAUX DE FOIE ET DISPEPSIE.

Ces Pilules ont été prises par près de la moitié de la race humaine. Pour les maux d'estomac, de dispepsie et de foie généralement, il a été prouvé dans toutes les parties du monde.

DEBILITÉ GÉNÉRALE. MAUVAISE SANTÉ.

Plusieurs gouvernements des plus distingués ont ouvert leurs maisons de Douane à l'introduction de ces Pilules, pour que les masses puissent avoir accès à cette médecine.

MAUX DE FEMMES.

Aucune femme, vieille ou jeune, ne devrait négliger d'avoir en sa possession ce célèbre remède. Pour les enfants de tout âge, c'est le remède le plus certain et le meilleur pour aucune maladie.

Les Pilules Holloway sont le meilleur remède du monde connu, pour les maux suivants :

- La fièvre intermittente, La Jaunisse, Les Maladies du Foie, Les Maladies Bileuses, Le Lumbago, Les Taches sur la Peau, Les Hémorrhoides, Les Douleurs d'Entrailles, Les Rhumatismes, Les Retentions d'Urine, Les Scrofules ou Mal du Roi, Les Maux de Gorge, La Pierre et la Gravelle, La Dysenterie, Les Symptômes Secondaires, Les Hémiparésies, Les Tics Dououreux, Les Irregularités des femmes, Les Tumeurs, Les Fièvres de toutes sortes, Les Affections Vénériennes, La Goutte, Les Vers de toutes sortes, Les Maux de Tête, Les Indigestions, Les Inflammations, Les Maladies de la Jaunisse, Les Maladies du Foie, Le Lumbago, Les Hémorrhoides, Les Rhumatismes, Les Retentions d'Urine, Les Scrofules ou Mal du Roi, Les Maux de Gorge, La Pierre et la Gravelle, Les Symptômes Secondaires, Les Hémiparésies, Les Tics Dououreux, Les Irregularités des femmes, Les Tumeurs, Les Fièvres de toutes sortes, Les Affections Vénériennes, Les Vers de toutes sortes, Les Maux de Tête, Les Indigestions, Les Inflammations, soit la cause, etc.

AGENCE A QUEBEC.

Le soussigné informe le public des Trois-Rivières et des environs, qu'il se chargera, à bonne composition, de toutes collections d'argent dans Québec et ses environs.

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par aucun de ses enfants, ni aucune autre personne, en son nom, sans un ordre écrit de lui.

ALCIME BRUNEL.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par aucun de ses enfants, ni aucune autre personne, en son nom, sans un ordre écrit de lui.

FONDERIE DE CARACTERES DU CANADA

Transportée Rue Ste-Thérèse BATTISES DE DESBARATS.

LES PROPRIÉTAIRES de cet Etablissement ont l'honneur d'annoncer aux imprimeurs du Canada qu'ils ont maintenant manufacturé et prêts à livrer une grande quantité de LONG PRIMER, BOURGEOIS, BREVIER et SMALL PICA, sur face Écossaise, qu'ils garantiront ne pouvoir être surpassés par aucune Fonderie de ce Continent pour la durée et la beauté d'impression.

Il est aussi en mains un assortiment choisi de divers sortes de CARACTERES FLEURIS. Les prix auxquels ces Caractères sont vendus à la FONDERIE DU CANADA sont d'un tiers moins qu'à aucune autre Fonderie de ce Continent.

Table with 2 columns: Item name and Price. Includes Nonpareil, Mmion, Brevier, Bourgeois, Long Primer, Sm. Pica, Pica.

THOMAS J. GUERIN et Cie., Rue Ste-Thérèse, 24 mars.

AUX Secrétaires Trésoriers des Municipalités

On trouvera à l'imprimerie de L'Ére Nouvelle, toutes espèces de Blancs, en vertu de la loi des Municipalités et des Chemins, à tous les Formules E.E.—Rôle d'Évaluation, sur beau papier, G.G.—Rôle de Perception, Papier, Z.—Avis pour paiement de cotisation, D.D.—Avis spécial de l'inspecteur des Chemins, avec certificat de la signature, et sous le plus court délai, toutes autres formules dont MM. les Secrétaires-Trésoriers pourraient avoir besoin.

A VENDRE A CE BUREAU.

BILL DE ROUTE, POUR LES MAITRES DE POSTE.

A Vendre à ce Bureau.

SUBPENAS pour la Cour Supérieure, et pour la Cour de Circuit, des Trois-Rivières.

A Vendre à ce Bureau.

BILLETTS D'ADMISSION A LA Confrérie du Très Saint et Immaculé CŒUR DE MARIE.

A vendre à ce Bureau.

CARTE montrant la manière de reciter le Rosaire. Avec explication des mystères Joyeux, Glorieux et Dououreux. Trois-Rivières, 1855.

A VENDRE A CE BUREAU, DES

BLANCS D'Ordres, Subpenas, Saisies et Tiers-Saisies, pour les Cours de Commissaires.

AUSSI :

Procès Verbaux de Saisie pour Huissiers, Traités d'Échange (Bills of Exchange) le tout sur beau papier, et à des prix modérés.

L'ALMANAC DE BUREAU DE L'ÉRE NOUVELLE, A VENDRE. Prix : Trois Sous.

FEUILLETON DE L'ÉRE NOUVELLE.

24 AVRIL, 1856.

LE PARADIS TERRESTRE.

III.

— Je crois bien ! — interrompit la jeune femme avec l'accent de la sensibilité, — venir de si loin, en plein midi ! ce n'est pas charitable de le laisser ainsi à la porte, sans lui offrir un verre de Constance...

— Tu as raison, — dit Maurice, — surtout si c'est un créancier, comme il dit. Xavier, va l'introduire, je l'attends...

— Ah ! je suis curieux — disait Maurice en marchant à grand pas, — je suis curieux de voir cet homme et d'apprendre de quelle façon je lui dois de l'argent.

— Précédé par le domestique, Bernardin arait bientôt portant sur l'épaule son ballot de colporteur. Il salua respectueusement, et prit place sur un banc de gazon que lui désigna Maurice.

— Monsieur, dit Bernardin avec une bonhomie charmante, vous allez tout comprendre au premier mot : hier, 30, jour d'échéance, je me suis présenté chez M. Louis Saubert, votre banquier à Port-Natal, etc.

— Eh bien ? demanda vivement Maurice alarmé.

— Excusez, — dit Bernardin et mettant le bout de son doigt devant sa bouche, — j'ai le malheur d'être bégue...

— Dites promptement, interrompit Maurice ; qu'est-il arrivé à mon banquier ?

— Il a suspendu ses paiements, reprit Bernardin.

— Maurice éleva ses bras, joignit ses mains et les laissa retomber lourdement. Elora comprit qu'il y avait un malheur sans cette nouvelle, et sa figure prit une expression singulière ; il sembla que la jeune femme n'était pas flattée de faire connaissance avec une nouveauté, même avec cette chose inconnue, qui se nommait un malheur.

— Je suis porteur d'une traite de cent piastres, ajouta Bernardin, car Bernardin avait l'air de ne pouvoir achever la phrase.

— Je sais, je sais, lui dit-il ; elle vous sera payée... pas aujourd'hui... je n'ai que très peu d'argent chez moi... mon banquier payait toutes mes dépenses au Port-Natal... Je n'aime pas les soucis de la vie matérielle, etc.

— Oh ! oui, dit Bernardin avec une expression des plus gracieuses dans le regard, — je fais un métier bien rude pour gagner ma vie ; je cours la côte, avec mon ballot qui pèse soixante !... et on n'est pas toujours payé ! (Avec un soupir) Je ne dis pas cela pour vous, monsieur Maurice... mais, en trois mois, je me suis trouvé dans cinq faillites.

— Tout cela était dit péniblement, mais avec un naturel parfait, qui provoquait la compassion.

— La fierté du jeune ércole était en ce moment humiliée devant un marchand nommé qui tenait entre ses mains la plus terrible des armes, une créance ! Il fallait donc traiter cet homme d'égal à égal, et lui donner toutes les satisfactions possibles, puisqu'on lui refusait la meilleure, celle de l'argent.

— Maurice conduisit lui-même Bernardin à l'habitation ; il l'installa dans une chambre où le confortable anglo-indien avait épuisé toutes ses richesses caressantes, et lui donna un serviteur chargé d'obéir à tous ses commandements.

— Elora, restée seule, s'approcha du ballot de marchandises que Bernardin avait laissé sur son banc, et l'examina d'abord avec une attention de curiosité ardente ; puis elle essaya de sonder du bout des doigts les mystères de convoitise qu'il renfermait sous ses boncles et son cuir. Une tentation irritante, longtemps combattue, poussa les mains et les conduisit plus loin, malgré les battements d'un cœur qui désapprouvait les mains. Une boucle s'ouvrit comme d'elle-même, et une brèche indiscrète trahit un coin de cette boîte de Pandora égarée au désert. Là jeune femme, ainsi, entraînée par ses instincts primitifs, vit luire un mirage d'orfèvrerie, et vit d'écarter des tresses de tissus pleins de séduction. Elle

en avait assez vu pour deviner quel trésor de richesses féminines était renfermé dans la grossière enveloppe du colporteur. Un soupir s'exhala de sa poitrine ; elle fut saisie comme d'un remords, et, remettant la boucle dans son premier état, elle s'éloigna rapidement du Ballot tentateur, mais pour le regarder plus loin et le soustraire aux violences irrésistibles de ses mains.

— Il y avait, en cette occasion, un double motif pour rendre à Bernardin les devoirs de l'hospitalité sainte ; c'était un voyageur pauvre et un créancier digne de respect. Tout en déplorant la fatalité qui lui imposait des obligations charitables, Maurice ne voulait pas faire les choses à demi ; il se montra généreux comme un ércole, généreux d'égards et d'attentions, du moins ; c'était un accomplissement moral.

— Ici nous trouverons, dans la lettre suivante écrite par Bernardin à Liétor, de nouvelles explications qui complètent le commencement de cette histoire.

— Mon cher bienfaiteur, « Depuis trois jours, je suis installé à Paradise-Natal. Vous voyez donc que tout a réussi jusqu'à présent.

— Vous savez déjà que mon opération a parfaitement réussi avec Saubert ; il a suivi mes conseils, je l'ai poussé dans une spéculation d'accaparement. Un peu avant l'échéance, j'ai provoqué sur la place une baisse de quatre piastres sur l'ivoire et les écaillés ; il lui fallait, fin courant, deux cent mille piastres pour payer ces différences ; il a mieux aimé s'embarquer inconnu, le 29, pour Cap-Town, et ne rien payer du tout.

— Reste, cela n'a-t-elle personne ; on est habitué à ces spéculations de ventes à livrer ; c'est une manière de faire le commerce à coup sûr. Si on gagne, on prend ; si on perd, on ne paie pas. Je connaissais cette méthode depuis longtemps ; je ne l'ai jamais pratiquée pour mon compte, parce que le crédit m'a manqué. M. Saubert passait pour un honnête homme sur la place ; tous les commerçants passent pour honnêtes, jusqu'à la première faillite. Suivez moi jusqu'au bout, et vous verrez que tout réussira comme Saubert.

— Voici maintenant les détails que vous attendez sur l'intérieur de Paradise-Natal. La femme est une créature adorable, et le mari a bien raison de l'emprisonner dans son paradis ; on lui volerait comme un diamant mal contenu. Je crois qu'il y a un secret indien pour faire arriver une femme à ce degré de perfection. Le père de celle-ci connaissait la recette, j'en suis sûr.

— Un Anglais, dit-on a découvert le moyen de créer une femme belle comme Eve. Voici la marche à suivre : A l'âge de cinq ans, on prend une jeune fille qui a déjà des dispositions pour la grâce et la beauté, une Européenne de l'Inde, un produit de sang croisé, Nord et Midi. On la confie à deux jeunes et belles gouvernantes, on l'isole de toute société humaine. On lui donne pour jouets les splendides oiseaux de l'Asie ; pour lit, les édredons veloutés de la Flore indienne ; pour alcôve, les tentures des latrines et des magnolias ; pour baignoire, les golfes de corail et de perles ; tout, dans les aspects, doit être pour ses yeux d'enfant, rayon, verdure, grâce, splendeur, charme, azur, sérénité, joie de la terre et du ciel. Ainsi, le corps, le visage, les yeux de la jeune fille sont comme le reflet de la nature extérieure ; et quand elle arrive à l'âge de femme, elle devient la vivante personnification de tout ce que l'univers renferme de gracieux, d'embûmé, de divin. Je viens de vous faire le portrait d'Elora, la femme de Maurice, le colon de Paradise-Natal.

IV. « L'amour du mari ne ressemble nullement à une passion comme j'ai vu, dans mes voyages, beaucoup d'hommes amoureux ; ils ont des distractions ; ils regardent autour d'eux. Ils ont des amis, ils vont à la chasse, ils lisent des gazettes, ils montent à cheval ; enfin, ils font tout ce qu'ils peuvent pour ne donner à la femme passionnément aimée que les heures sans emploi. Maurice appartient à une espèce conjugale non classée par les observateurs. C'est un mari phénomène, c'est un satellite qui fait sa révolution autour d'un astre ; il ouvre ses yeux pour regarder sa femme, il parle pour amuser sa femme ; il a toujours, dans ses regards, cette extase de curiosité béate qui anime le visage du premier homme devant le lever du soleil.

— Maurice subit à regret l'obligation de m'inviter à ses repas. Ma présence, comme convive, le gêne horriblement ; mais je n'ai pas l'air de m'en apercevoir. Je le parle comme commerce ; le mari ne m'écoute pas, sa femme ne comprend pas un mot de ce que je dis, mais elle m'écoute avec plaisir, parce qu'elle entend de nouvelles choses et un nouveau son de voix. C'est beaucoup pour une femme primitive. Eve écouta un serpent.

— Après le repas du matin, je quitte les deux époux, comme si je me sou-

ciais fort peu de leur présence, je vais travailler avec les jardiniers, pour me donner les airs d'un homme actif qui cherche toujours à employer le temps, et redoute l'oisiveté, mère de tous les vices. Ces bonnes habitudes ont redoublé la confiance que le mari a mise en moi. Sa femme vient souvent assister à mes travaux d'horticulture, et quand elle m'interroge, je ne daigne jamais relever la tête pour lui répondre ; mes yeux restent toujours attachés sur mon travail. Hier, je faisais le semblant de chercher un outil de greffe dans mon ballot de colporteur, et la belle Elora suivait le mouvement de mes mains avec l'attention minutieuse d'une sauvagesse des mers du Sud. Tout en cherchant, je déposais sur le gazon des liasses de bijoux qui allumaient des tisons de convoitise dans les yeux d'Elora. Une coiffure de grains de corail, entremêlés de petites perles, la frappa surtout vivement. Je m'y attendais. Sa jolie main ressentit des secousses électriques, et ramassa cette marchandise de pacotille, mais avec une sorte de respect, comme on ferait pour une relique. Sans me déranger de mon travail, je dis avec insouciance : — J'ai vendu la perle à la fille de M. Van Sitt, le plus riche colon du Port-Natal. — Very nice ! dit-elle en anglais, comme si elle se parlait à elle-même, elle fit un signe à la jeune négresse, sa suivante. Celle-ci comprit tout de suite, et contrairement à l'habitude d'une biche, à l'habitation, elle en rapporta un miroir, et se mit à genoux devant sa maîtresse, comme un meuble à l'usage.

— Elora distribua dans sa belle chevelure toutes ces grappes de corail et de perles fines, et elle se trouva si jolie, qu'elle bondit de joie, comme un enfant, et courut à son mari pour se faire admirer. Maurice n'était pas éloigné, selon son usage ; il cueillait des fleurs pour payer les cheveux de sa femme avec des ornements moins coûteux. Je les surveillais, du coin de l'œil, l'un et l'autre, et je n'eus pas besoin d'entendre leurs paroles pour comprendre le sens de leur conversation. Les gestes suffisaient. Maurice essayait de faire comprendre à la naïve Elora qu'il fallait beaucoup d'argent pour acheter cette parure, et que l'argent manquait non-seulement pour faire de nouvelles emplettes, mais encore pour payer une ancienne dette à colporteur. Il la suppliait de faire ce sacrifice à la mauvaise position du moment, et lui offrait, en échange de stannopées oculatus, de l'ivoire le plus pur, pour orner ses cheveux, qui se passaient d'ornements.

— La femme ne daignait pas regarder les fleurs ; elle était absorbée dans la contemplation des perles fines et du corail ; un mouvement convulsif agitait ses mains ; elle commençait à comprendre la signification de ces deux mots civilisés, argent et dette, et, tout en se soumettant aux justes raisons de son mari, elle ne renouait qu'avec un désespoir contenu à la parure du colporteur.

— Elora fit un violent effort pour prendre la détermination imposée par son mari, et marcha lentement vers moi, toujours les yeux fixés sur la parure, comme si elle lui eût adressé mentalement de tristes et déchirants adieux.

— Eh bien ! lui dis-je, comment trouvez-vous cela, votre mari ?

— Elle poussa un soupir, et déposa la parure sur son ballot ; puis elle répondit avec mélancolie : — Mon mari la trouve fort belle, mais il ne peut pas la payer ; nous sommes ruinés, dit-il ; cela veut dire que nous n'avons pas d'argent. Comprenez-vous ?

— Oh ! madame, repris-je ; mais on est ruiné un jour et on peut redevenir riche le lendemain.

— Ah ! dit-elle en battant des mains mon mari n'a pas ajouté cela.

— C'est un oubli, madame ; moi, tel que vous me voyez, j'ai été ruiné trois fois dans ma vie.

— Vraiment, monsieur ?

— Et j'espère bien, madame, me ruiner encore plusieurs fois. On ne fait que cela dans l'Inde. La richesse continue à engendrer l'ennui dans ces climats. Se ruiner est une émotion ; redevenir riche c'est la résurrection du bonheur. Quand on vit, on ne sent pas le prix de l'existence ; on le sentait avec délices, si après la mort on sortait du tombeau.

— Comme c'est agréable à entendre, ce que vous dites là — remarqua la jeune femme, en joignant ses mains et en se rapprochant de moi ; — d'où vient que mon mari ne me dit jamais de ces choses-là ? Et croyez-vous que nous devenions riches, monsieur le colporteur ?

— C'est bien, qui je le crois, et je le crois si bien que je vous vends cette parure deux cent piastres payables quand vous serez riches.

— Je la prends.

— Et sa main se précipita sur la parure, comme la griffe d'un tigre sur une proie. Maurice baissa la tête, haussa les épaules, croisa les bras, fit tous les gestes de la résignation consternée, et

une caresse d'à-propos et de coquette, effleurant sa joue, comme un parfum de l'air, lui fit oublier l'étourderie de ce marché, où une dette nouvelle se contractait sans espoir de paiement.

— Vous comprenez donc, mon cher bienfaiteur, que ma diplomatie a réussi et que notre position est bonne au Paradise-Natal ; leur serait difficile de m'en expulser. Ainsi, vos ordres sont exécutés en tout point. Vous connaissez, d'après mon rapport, l'intérieur du cottage, les mœurs des êtres qui l'habitent, et surtout la merveilleuse créature qui en est le plus bel ornement. Agissez, je vous s'enfermerai toujours. Votre lettre de réponse arrivera dans trois jours au Port-Natal, elle m'y trouvera. Je fais tous les soirs, après le coucher du soleil, une promenade à la colonie. Bon espoir ! tout ira bien.

« BERNARDIN. »

La réponse que Bernardin trouva au Port-Natal était ainsi conçue : « Tout ce que tu as fait est bien. Si tu aides toujours ainsi la réussite, jamais Roi obligé n'aura été plus reconnaissant que moi envers un ambassadeur heureux.

« Voici la saison des ouragans ; veille la nuit et sois prêt.

« LIÉTOR. »

Bernardin médita les dernières lignes de ce billet, et son intelligence diabolique en devina le sens mystérieux.

— Un soir un peu avant le coucher du soleil, la chaleur était devenue intolérable sous les arbres de l'habitation. Pas un souffle d'air ne rafraîchissait une atmosphère de feu et de plomb ; pas une feuille ne tremblait aux branches ; on ne respirait plus.

Bernardin proposa une petite promenade du côté de la mer, où la brise du soir devait amener un peu de fraîcheur. Elora ne manqua pas d'approuver cet avis ; Maurice inclina la tête. On descendit de la terrasse, on s'achemina vers la mer.

Le soleil se couchait dans des vapeurs rouges ; l'horizon avait disparu sous des nuages crevés et sombres ; un ciel livide et plombé donnait ses teintes lugubres à la mer. On entendait des bruits sourds au fond des abîmes, et pas un chant d'oiseau ne saluait le coucher du soleil dans les feuilles des arbres voisins.

Elora trouvait ce tableau magnifique ; elle s'assit pour l'admirer plus à son aise, et les trois spectateurs de cette scène maritime gardèrent le silence. On parle peu ou on se tait en présence de l'Océan.

Bernardin, qui s'y prenait toujours fort adroitement pour provoquer un entretien sur le sujet favorable à son idée, attachait ses regards, avec un intérêt triste, sur un navire qu'on apercevait à peine dans la direction de Madagascar. Il était impossible de soupçonner un piège dans une attitude si naturelle au bord de la mer. Maurice rompit le premier le silence et dit :

— Voilà un vaisseau qui passera un bon mauvais nuit.

— C'est ce que je pensais, remarqua Bernardin en secouant la tête.

— Regardez la mer, poursuivit Maurice, elle a de grosses rides ; c'est le vent du sud-est qui se lève bien loin. Nous aurons un ouragan cette nuit.

— Oh ! cela me fait frissonner ! dit Elora avec un mouvement convulsif.

— Monsieur Maurice, dit Bernardin, avez-vous vu des ouragans aux Antilles ?

— Mon mari ne connaît pas ce pays, répondit la jeune femme.

— J'ai navigué de ce côté, moi, poursuivit Bernardin ; j'ai fait même quelques bonnes affaires de colportage à la Guadeloupe et à Saint-Pierre. Eh bien ! savez-vous ce que j'ai vu, dans une habitation à un mille de la mer, au pied des Mornes ?

— Voyons, parlez vite, dit Elora.

— J'ai vu la poupe d'un vaisseau percer la fenêtre de cette habitation.

— Est-ce possible ? dit la jeune femme en joignant ses petites mains.

— Plus que possible, c'est vrai ; je vous le ferai lire dans le journal des colonies.

— Alors c'est vrai, dit naïvement Elora.

— Vous figurez-vous, poursuivit Bernardin avec feu, vous figurez-vous un ouragan qui soulève un navire et le lance dans les terres comme une épave de huit onces ! jamais on n'a vu cela.

— Mon Dieu ! dit la jeune femme en frissonnant, si nous avions un ouragan comme celui-là cette nuit !

— Oh ! mon ange, dit Maurice en prenant la main de sa femme, tranquillise-toi, les ouragans n'ont jamais lancé de navires dans les forêts du Zangébar, etc.

— Regardez, interrompit Elora, regardez comme la mer se fait noire après le coucher du soleil !... et comme elle se planit, la mer, sans remuer encore !

MSAY.

(A Continuer.)

FRANCE. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

Paris, 31 mars 1856. Cette paix désirée, la voilà ! Elle a été signée hier, à une heure. Un supplément extraordinaire au Moniteur, publié dans l'après-midi, l'annonce en termes simples et dignes ; il déclare que l'Europe sur des bases solides et durables.

La nouvelle a été aussitôt placardée dans tout Paris, auquel des salves d'artillerie l'ont, en outre, annoncée. Les plénipotentiaires se sont renouvelés le serment du secret le plus absolu sur toutes les stipulations, jusqu'à ce que les ratifications en aient été régulièrement échangées et le texte officiellement publié.

On doit d'autant plus se réjouir de l'accomplissement définitif du fait de la paix, que les dernières phases de la négociation ont été, dit-on, marquées par des difficultés plus graves qu'on n'aurait pu s'y attendre. On sait que l'on ne put tout terminer le samedi 22, et des ordres étaient quasi données pour les réjouissances publiques. Dans les séances du commencement de cette semaine, les difficultés qui avaient entravé le dénouement sont devenues assez sérieuses ; des susceptibilités avaient surgi, des antagonismes s'étaient dessinés entre les représentants des différents puissances.

L'infanterie était composée du bataillon des élèves Saint-Cyr, des régiments de ligne au complet, de tous les régiments de la garde, également au complet. Le régiment de la garde de Paris et le bataillon de sapeurs pompiers arrivaient de leur côté.

L'infanterie de la garde impériale était sous les ordres du général Regnaud-Saint-Jean-d'Angely. M. le général Renault, le plus ancien des généraux de division, avait le commandement supérieur des régiments d'infanterie de ligne.

Les troupes de cavalerie étaient placées sous le commandement supérieur de M. le général Korte. Chaque division d'infanterie formait une ligne de neuf bataillons en colonne serrée sur deux rangs ; l'infanterie avait sa droite appuyée à cinquante pas de la chaussee qui longe l'École militaire.

Le bataillon de Saint-Cyr était en bataille sur la chaussee. La cavalerie a pris place en face de l'infanterie, sa droite appuyée à cent mètres de l'extrémité du Champ-de-Mars.

La brigade de la garde, commandée par le général Montebello, se composait des guides et des cuirassiers. Cette brigade tenait la droite.

Venaient ensuite deux autres divisions formant chacune trois brigades. Pour la 1re division, la 1re brigade était composée des régiments de chasseurs, hussards ; la 2e de dragons et de chasseurs ; la 3e, des régiments de lanciers.

La 2e division, formée de deux brigades ; la 1re composée des régiments de cuirassiers ; la 2e des régiments de carabiniers.

Les régiments de la garde de Paris et de la gendarmerie de la Seine occupaient la gauche.

L'artillerie, qui se composait des batteries de la garde, des quatre batteries montées du 1er Régiment ; de deux batteries montées du 17e sous les ordres du général Auvity, a pris position à l'extrémité du Champ-de-Mars, adossée au pont d'Iéna.

A une heure moins un quart, le cortège impérial quittait les Tuileries en traversant le jardin. En tête du cortège, marchait un détachement de cent-gardes, venaient ensuite les officiers de la maison de l'empereur.

L'empereur, ayant à sa droite, le prince Napoléon, marchait quelques pas en avant de l'escorte dans laquelle étaient les maréchaux Vaillant, ministre de la guerre ; Canrobert, Bosquet, les généraux Fleury, Edgard, Ney et un grand nombre d'officiers supérieurs appartenant aux armées russe, autrichienne et prussienne ; les armées anglaise, turque et piémontaise, nos alliées, y étaient également représentées par des officiers de toutes armes. Les généraux présents à Paris s'étaient joints au cortège.

La marche était formée par un second détachement de cent gardes. A une heure, l'empereur arrivait au Champ-de-Mars ; le maréchal Maguau, sous les ordres duquel étaient placées toutes les troupes, s'est porté avec tout son état-major au-devant de l'empereur. A ce moment, les tambours battent aux champs, les musiques font entendre des fanfares ; la revue commence.

L'empereur parcourt le front des troupes en passant devant la première ligne d'infanterie de la garde et la première ligne de la cavalerie de la garde.

Après avoir été passée en revue, chaque ligne fait demi-tour pour faire face à l'empereur, passant entre les lignes placées en arrière.

La revue de la cavalerie a lieu en suite. Cette revue terminée, les troupes font demi-tour, et par un changement de direction sur le flanc, se présentent pour le défilé.

L'empereur et tous les officiers faisant partie du cortège sont venus se placer devant l'École-Militaire, en face du balcon de l'hôtel, où se trouvaient Paris et les hauts fonctionnaires de l'Etat, et le défilé a lieu.

La Revue de la Paix.

La solennité militaire annoncée pour le 31 mars empruntait, dit l'Estafette, aux circonstances au milieu desquelles elle se produisit un intérêt qui n'échap-

paît à personne ; il ne s'agissait plus d'une de ces revues passées par le chef de l'Etat au moment où nos armées vont défendre un droit ou soutenir le faible, c'était le retour de ces armées après le triomphe et la victoire ; en saluant nos drapeaux, criblés par la mitraille, la nation venait saluer une ère nouvelle, et qui doit être féconde pour la patrie, l'avènement de la paix. Aus si, dès ce matin, Paris avait pris un aspect que nous ne lui avions jamais vu. Les croisées se pavoyaient de nouveau de drapeaux aux couleurs nationales ; l'enthousiasme est partout, parce que l'espérance est dans tous les cœurs.

Des masses de curieux ayant pris les habits de fête arrivent de toutes parts au Champ-de-Mars, où doit avoir lieu la fête militaire. Bientôt des masses profondes s'emparent des positions sur ce qui reste des talus du Champ-de-Mars ; les avenues, les abords du pont d'Iéna, tout est envahi, et, ce qui présente le coup d'oeil le plus pittoresque, ce sont les hauteurs de Chaillot, littéralement couvertes de monde.

A midi, les régiments de la garde impériale, de la garnison et de la première division militaire arrivaient de tous points au Champ-de-Mars pour y prendre leur rang de bataille. Les troupes étaient en grande tenue, sans effet de campement.

L'infanterie était composée du bataillon des élèves Saint-Cyr, des régiments de ligne au complet, de tous les régiments de la garde, également au complet. Le régiment de la garde de Paris et le bataillon de sapeurs pompiers arrivaient de leur côté.

L'infanterie de la garde impériale était sous les ordres du général Regnaud-Saint-Jean-d'Angely. M. le général Renault, le plus ancien des généraux de division, avait le commandement supérieur des régiments d'infanterie de ligne.

Les troupes de cavalerie étaient placées sous le commandement supérieur de M. le général Korte. Chaque division d'infanterie formait une ligne de neuf bataillons en colonne serrée sur deux rangs ; l'infanterie avait sa droite appuyée à cinquante pas de la chaussee qui longe l'École militaire.

Le bataillon de Saint-Cyr était en bataille sur la chaussee. La cavalerie a pris place en face de l'infanterie, sa droite appuyée à cent mètres de l'extrémité du Champ-de-Mars.

La brigade de la garde, commandée par le général Montebello, se composait des guides et des cuirassiers. Cette brigade tenait la droite.

Venaient ensuite deux autres divisions formant chacune trois brigades. Pour la 1re division, la 1re brigade était composée des régiments de chasseurs, hussards ; la 2e de dragons et de chasseurs ; la 3e, des régiments de lanciers.

La 2e division, formée de deux brigades ; la 1re composée des régiments de cuirassiers ; la 2e des régiments de carabiniers.

Les régiments de la garde de Paris et de la gendarmerie de la Seine occupaient la gauche.

L'artillerie, qui se composait des batteries de la garde, des quatre batteries montées du 1er Régiment ; de deux batteries montées du 17e sous les ordres du général Auvity, a pris position à l'extrémité du Champ-de-Mars, adossée au pont d'Iéna.

A une heure moins un quart, le cortège impérial quittait les Tuileries en traversant le jardin. En tête du cortège, marchait un détachement de cent-gardes, venaient ensuite les officiers de la maison de l'empereur.

L'empereur, ayant à sa droite, le prince Napoléon, marchait quelques pas en avant de l'escorte dans laquelle étaient les maréchaux Vaillant, ministre de la guerre ; Canrobert, Bosquet, les généraux Fleury, Edgard, Ney et un grand nombre d'officiers supérieurs appartenant aux armées russe, autrichienne et prussienne ; les armées anglaise, turque et piémontaise, nos alliées, y étaient également représentées par des officiers de toutes armes. Les généraux présents à Paris s'étaient joints au cortège.

La marche était formée par un second détachement de cent gardes. A une heure, l'empereur arrivait au Champ-de-Mars ; le maréchal Maguau, sous les ordres duquel étaient placées toutes les troupes, s'est porté avec tout son état-major au-devant de l'empereur. A ce moment, les tambours battent aux champs, les musiques font entendre des fanfares ; la revue commence.

L'empereur parcourt le front des troupes en passant devant la première ligne d'infanterie de la garde et la première ligne de la cavalerie de la garde.

Après avoir été passée en revue, chaque ligne fait demi-tour pour faire face à l'empereur, passant entre les lignes placées en arrière.

La revue de la cavalerie a lieu en suite. Cette revue terminée, les troupes font demi-tour, et par un changement de direction sur le flanc, se présentent pour le défilé.

L'empereur et tous les officiers faisant partie du cortège sont venus se placer devant l'École-Militaire, en face du balcon de l'hôtel, où se trouvaient Paris et les hauts fonctionnaires de l'Etat, et le défilé a lieu.

L'infanterie a défilé par bataillons en masse, au port d'armes, et est venue reprendre son emplacement primitif, où elle est restée en colonnes.

La cavalerie défilait au pas, en colonne serrée, par escadron. Comme l'infanterie, après le défilé, elle se porte sur

l'emplacement qu'elle occupait en bataille et y reste en colonnes. A cinq heures, l'empereur quitte le Champ-de-Mars, et il est salué, comme à son arrivée, des cris de Vive l'Empereur ! que font entendre les troupes ; à cinq heures un quart, le cortège arrive aux Tuileries.

Le soleil avait ajouté par son éclat à la beauté de cette fête, qui ne sera pas une des moins glorieuses pour la France.

Tremblement de Terre du Japon.

Nous trouvons dans les journaux anglais les détails suivants, sur le tremblement de terre de Jeddo (Japon), dont la nouvelle nous était sommairement parvenue par voie de Californie.

Dans les 100,000 maisons détruites, on comptait 57 temples. Des rues entières et des quartiers ont été, en un instant, engloutis par la terre, qui s'est entrouverte. Le capitaine Morchouse a visité les deux ports de Hakodadi et Simoda, et les interprètes de ces deux ports se sont accordés à lui faire les récits terribles de cet événement. Jeddo est une ville de 1,500,000 âmes. On dit que le feu a éclaté en même temps que le tremblement de terre dans deux différents endroits de la ville. La terre béante avait englouti des milliers de maisons avec tous leurs habitants.

A Simoda, le tremblement de terre a été très fort. Les habitants de la partie de la ville la plus maltraitée (dit une version) avaient eu le pressentiment de ce malheur et ils s'étaient enfuis. Les maisons de Jeddo n'avaient pour la plupart qu'un étage, elles étaient bâties très légèrement ; cependant les temples étaient des édifices en maçonnerie. Les habitants, dit-on, paraissent attacher peu d'importance à ce désastre.

Jeddo est la seconde capitale de l'Empire, et l'empereur y fait sa résidence militaire. Cette ville est située sur la côte nord-est de l'île de Niphon et renferme une population d'un million et demi d'habitants. Elle est, dit-on, entourée d'un fossé et entrecoupée par de nombreux canaux et par les branches d'un ruisseau navigable pour des bâtiments d'un tonnage moyen.

Elle renferme un palais fortifié environné de vastes terrains, un grand nombre de belles résidences décorées avec profusion de sculptures et de peintures, plusieurs vastes temples consacrés au culte et aux études publiques. Elle contient encore la bibliothèque impériale dans laquelle se trouvent plus de 150,000 volumes.

Les maisons, pour la plupart, sont élevées d'un étage, mais elles sont, en général, construites en bois et fréquemment détruites par l'incendie. Il est certain que sur les 100,000 maisons anéanties par le dernier tremblement de terre, un grand nombre ont été dévorées par les flammes. Les tremblements de terre ne sont pas rares au Japon.

On se rappelle celui qui a eu lieu dans la baie de Pimoda, il y a un an, à l'époque du naufrage de la frégate russe Diana.

En 1596, un grand nombre de villes du Japon furent détruites, et il y périt des milliers de personnes. Il est certain que cette partie du globe a été le théâtre des phénomènes de ce genre les plus terribles.

En 1662, un tremblement de terre qui se fit sentir à Pekin, ensevelit 300,000 personnes, et, dans la même ville, 70 ans plus tard, 200,000 habitants furent encore engloutis.

Nous prions nos abonnés ainsi que les personnes qui font des affaires avec nous pour annoncer, etc., de se rappeler que nous tenons invariablement aux conditions publiées en tête du journal.

Le territoire du St. Maurice, qui n'y a encore que quelques années, était parfaitement inconnu quand à ses ressources et à sa richesse en bois de commerce, attire maintenant l'attention de nos législateurs, car parmi les estimés pour l'année courante nous remarquons avec plaisir qu'il se trouve une certaine somme pour la construction d'ouvrages publics sur cette rivière.

Aussi ce territoire est un des plus beaux du Canada, quand à son étendue, la fertilité de son sol, la richesse de ses forêts, ses lacs, ses rivières et ses mines de toute espèce, et quoique des sommes assez considérables aient déjà été employées pour la construction de Booms, Slides et chemins, il reste encore beaucoup à faire pour rendre facile et moins dispendieuse l'exploitation de ses richesses.

On s'aperçoit maintenant que les dépenses faites pour améliorer cette rivière ne sont pas avantageuses à quelques localités seulement, mais à toute la Province en général, et que le gouvernement même, y trouve son compte, par ce qu'il retire des commerçants de bois, et que jamais des travaux ont été aussi promptement et aussi abondamment que ceux qui ont été faits sur le St. Maurice.

Aussi quoique généralement, lorsqu'il s'agit d'ouvrir et améliorer de nouvelles contrées, il surgisse une foule d'opinions différentes quand au mode et au moyen de parvenir au but que l'on se propose, l'on peut dire que tout le monde s'accorde sur l'absolue nécessité de compléter les travaux commencés, et de construire des Glissoires (Crib Slides) aux Grés, seul moyen de les rendre vraiment utiles et avantageux.

Tout ceux qui ont visité le St. Maurice jusqu'à la des chutes de Shawinigan, ne peuvent s'empêcher d'admirer que quoique la rivière St. Maurice soit une des plus difficiles et des plus violentes du Canada, elle est bordée d'immenses forêts on se trouve le plus beau bois de commerce, et renferme de magnifiques pouvoirs d'eau qui ne demandent qu'à être utilisés pour produire un abondant revenu, et qu'étant mis à contribution sous tous les rapports, elle sera une source de richesse qui ne pourra être égale par aucune autre localité en Canada.

La construction de glissoires, aux Grés, est maintenant de la plus urgente nécessité, car la baie de Shawinigan, étant large et commode pour la construction des radeaux, le bois pourrait facilement y être engagé, et ensuite descendre jusqu'au fleuve, sans beaucoup de difficultés, et sans beaucoup de frais, au moyen de ces glissoires.

De plus le pouvoir d'eau de la chute de Shawinigan étant très considérable et très prodigieuse, une fois rendu facilement accessible par la construction de ces glissoires, donnerait naissance à de grands établissements et fournirait sans aucun trouble une force motrice pour un grand nombre de moulins de toute espèce qui prépareraient le bois pour tous les marchés. L'octroi pour la construction de ces glissoires aux Grés est donc d'un avantage général et d'une utilité publique.

On a fait depuis quelques années des chantiers de bois considérables sur les bords du St. Maurice et de ses tributaires, et le commerce du bois qui sort de ses forêts qu'on représente comme inépuisables est déjà très étendue ; mais il augmentera encore lorsque ces travaux seront terminés car ils rendront l'exploitation de ses ressources plus facile et partant plus rémunérative.

Mais ce n'est qu'en prêtant la main aux capitalistes, en leur assurant de bonnes voies de communication, et par la rémunération de leurs travaux que la Province pourra profiter des vastes ressources du St. Maurice, aussi nous sommes persuadés que la Législature conviendrait qu'il ne s'agit pas ici des intérêts d'une localité particulière mais bien de ceux de tout le pays, ne manquera pas de prendre les moyens nécessaires pour rendre facile et peu dispendieuse l'exploitation des richesses du St. Maurice, richesses qui consistent non seulement dans ses immenses et superbes forêts, mais encore dans ses mines de fer, de cuivre, de plombagine, etc., etc., dans la fertilité de son sol, et dans ses puissants pouvoirs d'eau.

M. Young assure qu'il ne lui manque plus que cette voie d'eau pour faire de Montréal la plus florissante du nouveau monde.

M. Young est, au contraire, je crois, il s'occupe beaucoup de la politique commerciale du pays et c'est un bien grand malheur pour ce dernier. Car le pays, ayant foi en M. Young qu'il considère comme une spécialité de premier ordre, a toujours écouté ses conseils et n'a commis que des bévues.

C'est à la suggestion de M. Young, que M. Cayley, inspecteur-général dans l'Administration Draper et Sherwood, abolit les droits différentiels. On espérait voir tout le commerce se concentrer sur le Saint-Laurent au moyen des canaux qu'on venait de construire.

Se voyant frustré, pourtant, M. Young demande le traité de réciprocité. C'est là, dit-il, le seul moyen de faire de Montréal, une cité florissante. On lui accorde ce traité, et nous le voyons bientôt après venir se plaindre que le commerce du Saint-Laurent décline tous les ans. Mais, ajoute-t-il, donnez-moi le canal de Caughnawaga et c'est alors que vous verrez Montréal entrer dans une carrière de prospérité.

L'Espère que cette fois avant de l'écouter, M. Cayley y regardera à deux fois.

RESOLUTION SUR L'EDUCATION. Les résolutions rapportées du comité sont alors adoptées comme suit :

1. Que les commissaires de l'école ou syndics des écoles dissidentes, dans le Bas-Canada, soient autorisés à prélever par cotisation et taxe, pour les fins des écoles communes, une somme additionnelle n'excedant pas celle qu'ils peuvent prélever actuellement en vertu de la dixième sous-section de la vingt-unième section de l'acte des écoles du Bas-Canada de 1846 (9 Vict. ch. 27), et aussi une somme n'excedant pas 30 cent au lieu de 15 pour cent tel qu'autorisé par la 37 section de l'acte 9 Vict. ch. 27, pour faire bon du tout déficitaire qui pourra se rencontrer dans la perception de la cotisation, et pour couvrir les frais de perception et tous autres frais non prévus ou déduits contingents.

2. Que sur les deniers auxquels une municipalité pourra chaque année avoir droit pour les écoles, le surintendant des écoles pour le Bas-Canada soit autorisé à retourner, avec l'approbation du gouverneur, une somme n'excedant pas vingt louis, pour aider à l'entretien d'une école modeste dans telle municipalité, suivant l'intention de la quatorzième section de l'acte passé en 1846 pour amender l'acte des écoles du Bas-Canada.

3. Qu'une somme n'excedant pas mille louis soit prise chaque année sur l'octroi législatif des écoles communes du Bas-Canada pour secourir les écoles communes des municipalités pauvres du Bas-Canada.

4. Qu'une somme n'excedant pas quatre cent cinquante louis soit prise chaque année sur le dit octroi législatif pour encourager la publication et la circulation d'un journal d'instruction publique dans le Bas-Canada.

5. Qu'une somme n'excedant pas cinq cents louis soit prise chaque année sur le dit octroi législatif, pour aider à former un fonds pour le soutien des instituteurs des écoles communes du Bas-Canada devenus vieux et incapables de gagner leur subsistance.

6. Que les sommes mentionnées dans les résolutions précédentes soient employées par le surintendant des écoles pour le Bas-Canada, conformément à ces règlements qui seront faits par lui, avec l'approbation du gouverneur en conseil.

7. Qu'il soit établi un conseil d'instruction publique pour le Bas-Canada, composé du surintendant des écoles et de membres nommés par le gouverneur, et dont les services seront gratuits ; et que le salaire du secrétaire de tel conseil et les dépenses contingentes d'icelui soient payés comme partie des dépenses contingentes du bureau d'éducation pour le Bas-Canada.

8. Que la rémunération des secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires, pourra être à la discrétion des commissaires d'école, jusqu'à un montant n'excedant pas sept par cent sur les deniers reçus par eux comme tels, au lieu de quatre par cent, voulu par la vingt-deuxième section de l'acte passé en 1849 pour amender la loi des écoles du Bas-Canada, (12 Vict. ch. 50.) telle rémunération devant être en compensation de tous services requis des secrétaires-trésoriers par les commissaires ou syndics d'écoles, et ne devant en aucun cas excéder trente louis par année.

L'hon. M. Cartier introduit un bill pour amender les lois des écoles communes, et pour insérer promouvoir l'éducation élémentaire dans le Bas-Canada ; seconde lecture, mardi prochain.

La chambre alors s'ajourne à lundi, à trois heures P. M.

LES SEURS GRISES DE MONTREAL A TOLEDO. Notre ami M. H. de Courcy, qui prend un intérêt au mouvement religieux du Canada, a voulu se renseigner sur les colonies, envoyées par nos Sœurs dans le Vermont, l'Ohio et la Floride. Il vient de recevoir la lettre suivante d'un catholique zélé de Toledo ; et nous sommes certains que nos lecteurs liront avec une juste fierté, ces détails édifiants sur l'influence salutaire exercée par le Canada aux Etats-Unis.

Monsieur. Vous désirez savoir comment les Sœurs Grises de Montréal sont venues à Toledo, et ce qu'elles y font. Je vais aussitôt brièvement que possible, répondre à votre demande. Vous vous souvenez, peut-être, du voyage que monseigneur de Cleveland fit au Canada, il y a trois ans. Malgré le court séjour de Sa Grandeur dans cette belle portion de l'Amérique, que l'on peut à si juste titre, appeler le boulevard du catholicisme, elle ne put s'empêcher d'être frappée de la levure et du ferment religieux, et elle sollicita vivement quelques-unes des servantes de Dieu pour son diocèse. Mais les jours marqués par la providence n'étaient point venus, et ce ne fut qu'un mois d'octobre dernier, qu'en se prélevant, se trouvant à Montréal, l'offre lui fut faite, par M. Bonissaut, supérieur des Sœurs Grises, de visiter l'Hôpital-Général. On parla beaucoup de monseigneur de Cleveland, des instances qu'il avait faites pour avoir les Sœurs Grises dans son diocèse, et on alla même jusqu'à donner l'espérance qu'elles pourraient se rendre à ses vœux. Je vous laisse à deviner la joie que notre prélat éprouva en apprenant cette nouvelle ; bref, au mois de novembre dernier, une pratique colombe de quatre Sœurs partit de Montréal, accompagnées de la supérieure générale et, accompagnées, et elles arrivèrent saines et sauves à Toledo. Monseigneur voulut que cette ville, qui a été son premier champ de labour, et qui pour cette raison restera l'objet de ses prédilections, reçoit l'avantage de cette communauté ; mais si grande que fut la joie du premier pasteur, celle du troupeau, j'en suis sûr, ne fut pas moindre. Malgré les circonstances difficiles dans lesquelles se trouve la congrégation de Toledo, et les charges qui pèsent sur elles, chacune voulut contribuer à l'établissement des Sœurs de la Charité. Un catholique leur offrit sa propre maison, les autres leur offrirent des lieux, et les Sœurs elles-mêmes n'ont jamais baillé, sans doute, que la maison

homme ; au contraire, je me suis abonné à son Globe ; j'ai écouté patiemment ses longues tartines parlementaires ; je lui ai chrétiennement pardonné ses absurdes invectives contre le catholicisme, pensant qu'il ne soit ce qu'il dit ; pourquoi donc est-il devenu mon cauchemar ? ce n'est pas tout ! de sa part.

He las ! hélas, comme je le regrette ces années en fleur, lorsque dans mon tranquille sommeil, je voyais des anges me sourire d'abord, ils descendaient du ciel et battaient loquacement des ailes au-dessus de ma couche ; c'était alors le temps de ma prière enfantine. Plus tard, ils venaient de la terre, et bien qu'ils n'eussent point d'ailes, ils ne me paraissaient ni moins beaux, ni moins aimables ; c'était le temps de nos premiers amours. Mais aujourd'hui, les anges se sont envolés et, pour mes péchés, je rêve de *Phosphoric member for Lambton* ; quelle chimie ! (*What a fall!*) comme dit Shakespeare.

Si je ne veux pas vous parler du parlement, de quoi puis-je m'occuper ? Toronto, que les journaux représentent comme une métropole, d'un aspect animé, Toronto n'est qu'un tres-grand village, aux rues très sales, aux boutiques ignobles et aux magnifiques distances, comme Washington. La rue King, qui est celle des *Travellers* est la plus fière, ne renferme que deux ou trois maisons dignes de figurer dans une rue qui se respecte et puis ce sont des chaumières moins le charme et l'encadrement champêtres, des huttes telles qu'on en voit dans les sales quartiers des grandes villes, avec des nègres et des enfants dénigrés grimant sur le trottoir ; voilà ce que c'est que King street. Mais, en compensation, j'ai à faire une ligne pour me rendre du parlement à ma prison ; de sorte que, comme je vous le disais, Toronto n'est qu'un village qui se distingue par sa beauté et par ses distances. Hier, en sortant de la chambre législative, quel est, croyez-vous, le premier animal qui se soit offert à ma vue ? A cette question assez embarrassante, vous allez me répondre c'est le député de..... — Non, non ! pas de plaisanterie de ce genre ; j'ai vu tout bonnement une vache plantée sur ses quatre pieds en face du palais législatif, ne reniant ni son nom, ni j'en suis sûr plus qu'une statue et ruminant tranquillement une feuille de chou.

M. l'Éditeur, vous le savez si vous le voulez ; mais je me suis arrêté un instant devant cette vache, profondément ému de la bonté divine qui ne cesse de semer de conseils et d'allégories ingénieuses le sentier de notre vie. Cette vache, ruminant sa feuille de chou n'était-elle pas un vivant reproche à tant de députés à M. Rankin, par exemple, qui parlent de ramener leurs pensées et sous l'aiguillon de leur orgueil ou de leur colère ?

Vous savez déjà la scène scandaleuse qui a eu lieu entre le colonel Rankin et M. J. A. Macdonald, Procureur-Général de l'Ouest. Le premier, vexé d'entendre le second faire allusion à sa troupe d'Indiens Ojibbenais, a répondu sans rien ni raison qu'il va à jamais mépriser le Procureur et le tenir pour un menteur honteux. Si la chambre n'avait pas donné suite à cette scène, elle se serait arrêtée à cette impolitesse ; car on dit que le colonel a déjà conclu ses trois hommes sur le terrain et vous comprenez que M. Macdonald n'avait aucune envie de faire le quatrième, surtout au moment où il approche le quai, dit-on, de la place de Premier dans le cabinet. Puisque le Procureur-Général était donc l'insulté et qu'il ne pensait nullement à envoyer un cartel, pour qu'on lui cesse de lui dire, sinon dans le but de poser aux yeux des dames, dont la foule est grande en ce jour-ci, j'ai été heureux de voir qu'aucun député français n'a pris part à cette discussion aussi longue qu'inutile.

Nos députés avaient bien autre chose à faire qu'à s'occuper d'empêcher le colonel et le Procureur-Général de se couper la gorge. Les uns préparaient leurs batteries en faveur de Montréal ; les autres songeaient à la vieille Québec. Le chapitre a été fait son choix de la ville désignée à devenir notre capitale. M. Turcotte a dit un mot ; mais un seul mot de Trois-Rivières s'il avait persisté, si après l'abandonnement de M. Powell proposé de substituer le nom de Québec à celui de Hamilton, M. Turcotte avait fait un amendement pour mettre Trois-Rivières à la place de Québec, aussitôt que j'ai appelé Babolein Bouillon, votre ville serait à présent la capitale permanente des Deux-Canadas, et par conséquent, dans un avenir bien rapproché, la capitale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique Nord. Vous vous trouvez bien inondés par une armée d'ouvriers qui élèveraient des palais sur vos vœux et laisseraient 300,000 louis dans votre ville, et votre population s'augmenterait de cinq ou six cents jeunes enfants de l'Administration, élevés aux frais de l'Etat. Voilà ce que vous auriez, si M. Turcotte avait proposé un septième amendement en faveur de Trois-Rivières, car inamoviblement il devait en être dans cette lutte d'amendement comme dans le royaume des cieux où les docteurs appelés sont les premiers élus ; voyez plutôt l'exemple de Québec.

Enfin notre gouvernement va s'établir définitivement quelque part. Grand bien lui fasse ! car le pauvre a été bien ballotté depuis sa naissance. Nous le voyons d'abord à Kings-ton, notre ville serait à présent la capitale permanente des Deux-Canadas, et par conséquent, dans un avenir bien rapproché, la capitale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique Nord. Vous vous trouvez bien inondés par une armée d'ouvriers qui élèveraient des palais sur vos vœux et laisseraient 300,000 louis dans votre ville, et votre population s'augmenterait de cinq ou six cents jeunes enfants de l'Administration, élevés aux frais de l'Etat. Voilà ce que vous auriez, si M. Turcotte avait proposé un septième amendement en faveur de Trois-Rivières, car inamoviblement il devait en être dans cette lutte d'amendement comme dans le royaume des cieux où les docteurs appelés sont les premiers élus ; voyez plutôt l'exemple de Québec.

Enfin notre gouvernement va s'établir définitivement quelque part. Grand bien lui fasse ! car le pauvre a été bien ballotté depuis sa naissance. Nous le voyons d'abord à Kings-ton, notre ville serait à présent la capitale permanente des Deux-Canadas, et par conséquent, dans un avenir bien rapproché, la capitale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique Nord. Vous vous trouvez bien inondés par une armée d'ouvriers qui élèveraient des palais sur vos vœux et laisseraient 300,000 louis dans votre ville, et votre population s'augmenterait de cinq ou six cents jeunes enfants de l'Administration, élevés aux frais de l'Etat. Voilà ce que vous auriez, si M. Turcotte avait proposé un septième amendement en faveur de Trois-Rivières, car inamoviblement il devait en être dans cette lutte d'amendement comme dans le royaume des cieux où les docteurs appelés sont les premiers élus ; voyez plutôt l'exemple de Québec.

Enfin notre gouvernement va s'établir définitivement quelque part. Grand bien lui fasse ! car le pauvre a été bien ballotté depuis sa naissance. Nous le voyons d'abord à Kings-ton, notre ville serait à présent la capitale permanente des Deux-Canadas, et par conséquent, dans un avenir bien rapproché, la capitale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique Nord. Vous vous trouvez bien inondés par une armée d'ouvriers qui élèveraient des palais sur vos vœux et laisseraient 300,000 louis dans votre ville, et votre population s'augmenterait de cinq ou six cents jeunes enfants de l'Administration, élevés aux frais de l'Etat. Voilà ce que vous auriez, si M. Turcotte avait proposé un septième amendement en faveur de Trois-Rivières, car inamoviblement il devait en être dans cette lutte d'amendement comme dans le royaume des cieux où les docteurs appelés sont les premiers élus ; voyez plutôt l'exemple de Québec.

Enfin notre gouvernement va s'établir définitivement quelque part. Grand bien lui fasse ! car le pauvre a été bien ballotté depuis sa naissance. Nous le voyons d'abord à Kings-ton, notre ville serait à présent la capitale permanente des Deux-Canadas, et par conséquent, dans un avenir bien rapproché, la capitale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique Nord. Vous vous trouvez bien inondés par une armée d'ouvriers qui élèveraient des palais sur vos vœux et laisseraient 300,000 louis dans votre ville, et votre population s'augmenterait de cinq ou six cents jeunes enfants de l'Administration, élevés aux frais de l'Etat. Voilà ce que vous auriez, si M. Turcotte avait proposé un septième amendement en faveur de Trois-Rivières, car inamoviblement il devait en être dans cette lutte d'amendement comme dans le royaume des cieux où les docteurs appelés sont les premiers élus ; voyez plutôt l'exemple de Québec.

Enfin notre gouvernement va s'établir définitivement quelque part. Grand bien lui fasse ! car le pauvre a été bien ballotté depuis sa naissance. Nous le voyons d'abord à Kings-ton, notre ville serait à présent la capitale permanente des Deux-Canadas, et par conséquent, dans un avenir bien rapproché, la capitale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique Nord. Vous vous trouvez bien inondés par une armée d'ouvriers qui élèveraient des palais sur vos vœux et laisseraient 300,000 louis dans votre ville, et votre population s'augmenterait de cinq ou six cents jeunes enfants de l'Administration, élevés aux frais de l'Etat. Voilà ce que vous auriez, si M. Turcotte avait proposé un septième amendement en faveur de Trois-Rivières, car inamoviblement il devait en être dans cette lutte d'amendement comme dans le royaume des cieux où les docteurs appelés sont les premiers élus ; voyez plutôt l'exemple de Québec.

Enfin notre gouvernement va s'établir définitivement quelque part. Grand bien lui fasse ! car le pauvre a été bien ballotté depuis sa naissance. Nous le voyons d'abord à Kings-ton, notre ville serait à présent la capitale permanente des Deux-Canadas, et par conséquent, dans un avenir bien rapproché, la capitale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique Nord. Vous vous trouvez bien inondés par une armée d'ouvriers qui élèveraient des palais sur vos vœux et laisseraient 300,000 louis dans votre ville, et votre population s'augmenterait de cinq ou six cents jeunes enfants de l'Administration, élevés aux frais de l'Etat. Voilà ce que vous auriez, si M. Turcotte avait proposé un septième amendement en faveur de Trois-Rivières, car inamoviblement il devait en être dans cette lutte d'amendement comme dans le royaume des cieux où les docteurs appelés sont les premiers élus ; voyez plutôt l'exemple de Québec.

Enfin notre gouvernement va s'établir définitivement quelque part. Grand bien lui fasse ! car le pauvre a été bien ballotté depuis sa naissance. Nous le voyons d'abord à Kings-ton, notre ville serait à présent la capitale permanente des Deux-Canadas, et par conséquent, dans un avenir bien rapproché, la capitale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique Nord. Vous vous trouvez bien inondés par une armée d'ouvriers qui élèveraient des palais sur vos vœux et laisseraient 300,000 louis dans votre ville, et votre population s'augmenterait de cinq ou six cents jeunes enfants de l'Administration, élevés aux frais de l'Etat. Voilà ce que vous auriez, si M. Turcotte avait proposé un septième amendement en faveur de Trois-Rivières, car inamoviblement il devait en être dans cette lutte d'amendement comme dans le royaume des cieux où les docteurs appelés sont les premiers élus ; voyez plutôt l'exemple de Québec.

Enfin notre gouvernement va s'établir définitivement quelque part. Grand bien lui fasse ! car le pauvre a été bien ballotté depuis sa naissance. Nous le voyons d'abord à Kings-ton, notre ville serait à présent la capitale permanente des Deux-Canadas, et par conséquent, dans un avenir bien rapproché, la capitale de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique Nord. Vous

qu'elles occupent n'a rien de bien élegant; mais que faut-il à celles qui ont tout quitté pour se mettre à la suite de l'Éclair de Boston? Tout ce qu'elles demandent, c'est de la place pour les malheureux.

Un mot sur leurs œuvres.—Elle est encore à l'état d'enfance; nos bonnes Sœurs ont voulu consacrer les premières de leur zèle à cette portion si chère au cœur du Maître Zévé, les orphelins. Le nombre s'élève aujourd'hui à 26; inutile de vous dire les soins maternels que reçoivent ces pauvres enfants. Vous connaissez l'Hôpital-général de Montréal; l'Orphelinat de l'Éclair en est la miniature. Notre petit Orphelinat fait l'admiration de tout le monde. Les épiscopaliens, envieux de notre œuvre, ont voulu, eux aussi, ériger un Orphelinat; ils ont inventé je ne sais quelle espèce de mascarade pour lever des fonds; ils ont établi un ten cents party, mais ce qu'ils n'ont pu faire, c'était une Sœur de Charité; aussi, leur établissement n'est pas en viabilité, il se meurt dans ses langes.

Nos bonnes Sœurs Grises ne se sont pas bornées cet hiver à l'Orphelinat; deux d'entre elles se sont dévouées à la visite des pauvres, et s'il ne leur a pas été donné de verser d'abondantes aumônes maternelles dans les poches des pauvres, elles ont largement distribué ce qui vaut mieux, ce qui fait plus de bien qu'une pièce d'argent; je veux dire la consolation dans les souffrances, la résignation dans la misère.

Vault, monsieur, un petit tableau de l'œuvre des Sœurs Grises. Espérons que le Père Éternel voudra bien la bénir et lui donner l'accroissement. Double de vous dire qu'au mois de février dernier, deux Sœurs sont venues de Montréal, ce qui élève la communauté au nombre de six.

Recevez, cher monsieur de Courcy, l'hommage de mon profond respect.—Journal de Québec.

Toledo, 9 avril 1856.

Votes et Délibérations.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

TORONTO, 22 avril, 1856.

Le 21, 68 pétitions furent présentées et mises sur la table.

Le bill pour incorporer la compagnie de télégraphe transatlantique fut lu pour la seconde fois.

La chambre se forma ensuite en comité général sur l'augmentation du tarif, M. Cayley refusant de remettre ces résolutions, comme le demandait M. Holton.

TORONTO, 23 avril, 1856.

Le 22, sur motion de M. Cayley, la chambre adopta des résolutions et se forma en comité vendredi prochain, sur les subsides à être accordés à Sa Majesté.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur certaines résolutions tendant à amender le tarif des droits de douanes étant lu, M. Cayley proposa qu'on laisse la séance suspendue.

M. Brown proposa en amendement que la considération de ce sujet soit remise jusqu'à ce que les estimés de l'année aient été soumis au parlement, spécialement jusqu'à ce qu'on se soit assuré que les estimés sont faites au trésor public à cause du défaut de la compagnie du chemin de fer du grand trouc—pour 32; contre 67.

M. Galt proposa en amendement que le comité reçoive instruction de remodeler le tarif sur le principe des droits ad valorem—pour 36; contre 65.

La chambre se forma alors en comité, et après quelque temps le comité se leva, rapporte progrès et obtint la permission de siéger de nouveau, vendredi.

M. Cartier présente plusieurs réponses à des adresses de la chambre.

Ce soir, M. Brown proposa sa résolution en faveur de la représentation basée sur la population, qui fut déclarée hors d'ordre par l'orateur, parce que cette question avait déjà été décidée dans la négative durant cette session.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par voie Télégraphique.

[Ligne de Montréal.]

[Rapport pour l'Ere Nouvelle.]

ARRIVÉE DE L'ARABIA.

HALIFAX, le 23 avril, 1856.

L'Arabia, est arrivé ce matin.

Farine de Philadelphie, Baltimore et Ohio, 39s à 39s 6d. Onest 29s à 32s.

Le prix du bœuf est tout à fait convenable. Liverpool.—bœuf et porc sans activité.

Une bague demande de lard.

L'Australie, il est dit, refuse de fixer un temps pour l'évacuation des Principautés, et occasionne quelques difficultés.

Le prétexte était dans la nécessité de protéger le pays contre tout désordre jusqu'à ce qu'une administration régulière fut établie, bien que le traité l'oblige à abandonner les territoires Ottoman, à la conclusion de la paix.

D'après les dernières nouvelles, les troupes autrichiennes laisseraient les Principautés.

L'armée française doit être réduite de 200,000 hommes.

La Russie enverra un ambassadeur à Turin aussitôt que les ratifications seront échangées.

Des avis de St. Pétersbourg portent que la loi prohibant l'exportation de produits, a été abolie.

AUTRES DÉTAILS PAR L'ARABIA.

FRANCE.—Les Plénipténiaires sont en fête continuelle. Ali Pacha donna un bal à l'Éuropéenne, et le grand banquet offert par l'Empereur à tous les Plénipténiaires était fixé pour le 12.

Les autorités de Paris disent que le procès-verbal des conférences sera publié.

La commission d'officiers russes et autrichiens pour rectifier les frontières de Moldavie attend des ordres à cet égard.

TURQUIE.—Les dernières dates sont du 31 mars. Le palais de l'ambassade russe servait présentement d'hôpital, s'évacua pour reprendre sa destination première.

La seule nouvelle nous parvenant de Crimée, c'est que l'armée française s'améliorait.

Les deux flottes anglaises, Tartar et Despatch envoyées à la recherche du Pacific, ont jeté l'ancre à Galway.

Le capitaine du Tartar vient de remettre son rapport à l'Amirauté.

Le Tartar avait navigué entre le 55 et le 56e degré, latitude Nord et 10 degrés 20 minutes.

longitude. Les deux steamers ont exécuté leurs recherches séparément. Le Tartar fut favorisé d'une forte brise, navigua jusqu'au 29e degré longitude Ouest ou la parallèle de 55, lorsqu'il fut sorti de la voie ordinaire des navires, il tira du canon de 2 heures en 2 heures et fit de vigilantes recherches, malheureusement elle furent totalement inutiles. On peut dire avec certitude, que le Pacific ne se trouve point dans cette zone, et l'on conclut que c'en est fait de son existence.

L'Épison et le Persia, ne nous apprennent rien du Pacific.

Le correspondant Parisien du Post dit que le télégraphe fonctionne constamment, sur la question italienne, entre Rome, Naples, Vienne et Paris.

Les propositions du comte Cavour ayant été déclinées à ces causes, elle seront des leur réponse connue, suivies d'une déclaration exprimant de la part de la France et de l'Angleterre leur propre décision.

NEW-YORK, 23 avril 1856.

ARRIVÉE DE L'ARAGO.

L'Arago est arrivée ce matin avec 130 passagers, parmi lesquels se trouve M. Baclmann ex-ministre américain en Angleterre, et Plon, M. Dulos, ministre de Hollande aux E. U.

L'Arago est parti de Cowes dans la matinée du 15.

Le second vapeur anglais envoyé à la recherche du Pacific est revenu sans en rapporter aucune nouvelle.

Les procédés des conférences se continuent.

On dit que l'Autriche refuse d'évacuer les Principautés, pour les protéger contre les désastres; mais les dernières nouvelles disent que ses troupes les abandonnent.

Le czar a publié un ukase disant que les deux flottes ci-avant mentionnées par la Russie dans la mer Noire et la mer d'Azof, ne seront pas réinstaurées.

Les vaisseaux chargés de grains à Odessa ont reçu ordre de revenir à Marseilles.

Une brasse considérable a eu lieu sur les marchés de cette dernière ville.

On rapportait à Berlin que le cabinet anglais avait résolu de rejeter la proposition de capitulation des droits Sund aux conditions offertes par le Danemark, mais que l'Angleterre ferait elle-même une proposition.

Une dépêche de Paris dit que les alliés ont envoyés l'ordre de lever tout blé qui tenait les russes dans des ports neutres.

Le Nord dit que les ratifications seront échangées le 20.

Consolidés à 93.

Par le Baltic.

De la Gazette de Londres du 29 mars au 1er avril courant.

Vaisseaux partis pour Québec et Montréal.

Pour Québec.—Liverpool, 30 mars.—Cornilla, Russell, via Canso; Win. Hunt, Armistead.

Bordeaux, 29 mars.—Bell, Thompson.

Alicante, 19 mars.—Elizabeth et Sarah, Paterson.

Malta, 23 mars.—Seraph, Carr.

Huna—Pentland Frith, 29 mars.—The Retriever, Smith, de Dunfermline pour Québec.

Pour Montréal.—Liverpool, 28 mars.—City of Toronto, McNeil.

Hull, 30 mars.—Thomas, Hibbs.

Acquittés.—London, 31 mars.—Avon, Evans, pour Québec.

Whitehaven, 31 mars.—Wilkinson, Burton, pour Québec.

ENTRÉS EN CHARGEMENT.—Liverpool, 31 mars.—Steamer North American, pour Québec et Montréal. 29—Pride of Canada, Flinn, pour Montréal; Brazilian, Brown, pour Terre-Neuve et Québec. 28—Westmoreland, Roberts, pour Québec.

Shields, 29 mars.—Golden Spring, Petrie, pour Québec. 28—Lord Brogham, Boyle, pour Québec.

Cardiff, 28 mars.—La barque Eleanor, de Cardiff, est entrée dans le dock ce matin pour prendre charge pour Québec.

Par l'Africa.

Gravensend, 2 avril.—Avon, Evans.

Gibraltar, 22 mars.—North Briton. 23—Elizabeth et Sarah, Diamond; et Lady Sarah, Boyle.

Pill, 1er avril.—Dumbrody.

Liverpool, 3 avril.—Lady Gordon, Quirk 2—Sarah, Saunders; William Hunt, Armistead, Alexandria, 15 mars.—Mary Ann Peters Brown.

Milford, 1er avril.—Sarah Fleming, Harris.

Malta, 23 mars.—Seraph, Carr.

Newport, 1er avril.—Thomas James, Marshall.

Pour Montréal.—Liverpool, 2 avril.—City of Montreal, Guthrie.

Deal, 28 mars.—City of Quebec, Gauthier; Great Britain, Wilson.

Marseilles, 30 mars.—Mary Ann Jane, Gibbs.

Clyde, 26 mars.—Shandon, Croig.

EN CHARGEMENT A LIVERPOOL.—Pour Montréal.—Pride of Canada, Joseph Bowen, James, Brown.

Pour Montréal et Québec.—North American, et Arabian.

Pour Québec.—J. Bradshaw, Golden Light, Margaret, Florence, Aloyone, Haidee, Egyptian, Emma, Westmoreland, Ann Thompson, William.

Pour Québec et Montréal.—Tchernaya.

EN CHANGEMENT A LONDRES.—Pour Montréal et Québec.—City of Hamilton.

Québec et Montréal.—Pearl, Alice and Ann.

DANS LA CLYDE.—Pour Québec.—Montrose, Liverpool, Polly, Barbara, Hampton, Lord Sydney, Lord Byron, Argo, Envoy, Aurora.

National.

Annales Spéciales.

BAUME DE CERISE SAUVAGE DE WISTAR.

Du Evening Mirror de New-York 25 mai.

Parmi tous les remèdes qui sont connus pour guérir les douleurs humaines, il n'y en a pas que nous ayons plus de confiance que le Baume de cerise Sauvage. Nous le regardons comme une préparation de la nature, simple, sûr, bon à prendre, et presque toujours certain de guérir toute affection brachiale et pulmonaire. Nous avons témoinés ses effets merveilleux dans des cas, que l'on regardait comme désespérés, et nous pouvons consciencieusement le recommander comme une des meilleures médecines du monde. On la trouve plus efficace comme un remède pour la toux, le rhume, l'influenza, la bronchite, l'asthme, et la consommation, au dernier point qu'aucune autre médecine.

Préparés seulement par SETH W. FOWLE et Cie, Boston, Mass., à qui tous ordres devraient être adressés, et à vendre aux Trois-Rivières, à la Pharmacie, Enseigne du Pion d'Or.

AVIS.

Un soussigné, marchand public des Trois-Rivières, informe le public qu'elle a constitué JOHN CHARLES HENRY CRAIG son procureur général pour agir en son nom en toutes choses.

HARRIET HARDIE CRAIG. 36

Trois-Rivières, 17 avril 1856.

NOTICE.

THE undersigned, Merchant of Three Rivers, informs the public that she has appointed JOHN CHARLES HENRY CRAIG her husband, her Attorney and general agent to transact all business in her name.

HARRIET HARDIE CRAIG. 36

Three Rivers, 17th April 1856.

ANNONCE.—Une guérison étonnante d'un mal de sein, obtenue par l'onguent, les Pilules d'Holloway.—Made, Holt, de Québec fut long temps affligé d'un mal de sein, tout ce que l'art médical put faire pour arriver à une guérison fut inutile, au contraire, le mal augmentait de jour en jour, à un tel point, que le médecin de la famille vint à la conclusion, pour sauver la vie de la patiente, de lui couper le sein. Elle ne voulait pas s'y décider de suite, mais elle se détermina d'attendre encore quelque temps; pendant ce temps arriva une des sœurs avec des Pilules et l'onguent d'Holloway; cette personne insista qu'on lui fit usage, et en quelque temps on fut instruit du grand changement opéré sur elle, elle continua sans relâche pendant six semaines et au bout de ce temps le mal fut entièrement guéri, et depuis elle a repris ses devoirs et elle jouit d'une parfaite santé.

L'ONGENT DES NEURS, est une préparation qui fera tout ce qu'elle promet, et qu'elle a des témoignages, qui satisfera les plus incrédules. Essayez-le et voyez vous-même.

Décès. A Bécancour, le 24 du courant, Mary Kate Augusta, âgée de 1 an et 21 jours, le plus jeune enfant de Thos. A. Lambert, Ecuyer, de Québec, à Burlington, États-Unis, le 22 du courant, M. Hector Satory, âgé de 26 ans, il était en route de New-York au Canada. Ce jeune homme était Ecclésiastique au Collège de Nicolet, et il se par son caractère doux et amable, gagner l'amitié de tous ceux qui l'on connu; il laisse pour le regretter un grand nombre de parents amis.

Ses restes furent apportés aux Trois-Rivières hier, par le vapeur Cator, et ont été transportés de suite à Bécancour, chez Thos. A. Lambert, Ecuyer y être inhumé.

SOUSSIONS POUR LE CHEMIN DES PILES.

Le temps accordé pour recevoir ses Soumissions a été prolongé jusqu'au QUINZE de Mai prochain.

SIMON J. DAWSON. 39

28 Avril, 1856.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

TORONTO, 10 Avril, 1856.

IL A PLU A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL, de nommer FRANÇOIS XAVIER PRATTE, Ecuyer, de Stanfold, comme agent pour la disposition des Terres de la Couronne, dans les Townships de Stanfold, Arthabaska, Maddington, Blandford et Bulstrode, pour remplacer LOUIS RICHARD, Ecuyer, résigné.

JOSEPH CAUCHON, Commissaire. 39

28 avril 1856.—1 f. s.

PAR ENCAN.

Sera Vendu LUNDI, 28 DU COURANT, ET LES JOURS SUIVANTS, A la résidence de feu P. BURNS, Ecuyer, Rue Royale, tous ses MEUBLES DE MENAGE, CONSISTANT EN :

Tables, Tables à Dîner, Chaises, Sofas, Commodes, Couchettes, Paillasses, Matelas, Lits de plume, Couvertes et couvertures Bandels, Tables à Toilette, Lave Mains, Miroirs à Toilette, Miroirs à Truismaux, Tableaux, Vaseilles, Couteaux et Fourchettes, Verres, Vaseilles, Plaque, Poêles Doubles et Simples, Poêles de cuisine, Ustensiles de cuisine, et une variété d'autres articles trop longs à détailler.

—AUSI.— Une magnifique Collection de Livres et autres ouvrages Littéraires, etc., etc.

—DE PLUS.— Charettes, Carrosses doubles, Sleighs, Tombeaux, Foin, Avoine, Bois de Chauffage, et une grande quantité d'autres.

CAUTIONS D'ECORCE, etc., etc.

Vente à 2 heures.

Conditions:—Argent Comptant.

THEO. RICKABY, ECANTEUR.

Toutes personnes qui ont des réclamations contre la dite succession, voudront bien les faire entre les mains de F. Dasylva, éc., Agent.

Trois-Rivières, 24 Avril 1856. 38.

Attention !!

Je soussigné, prie toute personne qui pourra trouver, ou avoir connaissance du corps d'un jeune enfant, noyé accidentellement dans la Rivière d'Yamaska; et qui a dû probablement être entraîné dans le débâcle de ce printemps, de m'en donner avis aussitôt que possible, afin que je puisse agir en conséquence. Voici le signalement: taille d'un enfant de sept ans, visage blanc, cheveux blonds, pantalon et surtout de petite étoffe bleue du pays, chemise de coton carreaux et dessous un cors de coton blanc coton; souliers de cuir rouge, deux paires de chaussons, et enfin, un mouchoir de poche de coton rouge.

OLIVIER LASSALLE, St-Michel d'Yamaska, 24 avril 1856.—31. 38

AVIS.

Un soussigné, marchand public des Trois-Rivières, informe le public qu'elle a constitué JOHN CHARLES HENRY CRAIG son procureur général pour agir en son nom en toutes choses.

HARRIET HARDIE CRAIG. 36

Trois-Rivières, 17 avril 1856.

NOTICE.

THE undersigned, Merchant of Three Rivers, informs the public that she has appointed JOHN CHARLES HENRY CRAIG her husband, her Attorney and general agent to transact all business in her name.

HARRIET HARDIE CRAIG. 36

Three Rivers, 17th April 1856.

College des Medecins et Chirurgiens du Bas-Canada.

L'ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE du Bureau des gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, se tiendra dans la cité de Montréal, MARDI, le 13 MAI prochain, à DIX heures A. M.

Les candidats sont requis de remettre leurs certificats à l'un des Secrétaires, au moins dix jours avant l'assemblée, et de remplir une déclaration de leur éducation dont ils pourront obtenir une copie, en s'adressant aux Secrétaires; ils sont aussi requis de déposer, en même temps, le montant des honoraires qui deviendront dûs dans le cas d'un examen satisfaisant.

H. PELTIER, M. D. J. E. J. LANDRY, M. D. Secrétaires.

Trois-Rivières, 21 avril 1856.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

Le soussigné se propose, le ou vers le PROCHAIN MAI prochain, de transporter son établissement de :

LIBRAIRIE ET RELIEURE, Dans les basses neiges d'ADAIR, première porte au-dessus du coin des rues Notre-Dame et des Forges.

F. STOBBS. 36

Trois-Rivières, 17 avril 1856.

MAISON DE Pension Privée.

MADE JULIEN informe respectueusement le public qu'elle a loué deux logements dans la partie supérieure de la magnifique maison en pierre, coin des rues Notre-Dame et du Platon, appartenant à M. E. M. HAY; qu'elle sera prêt, le ou vers le 1er Mai prochain, à recevoir un certain nombre de pensionnaires.

Cette maison située dans un beau quartier de la ville, au centre des affaires, se recommande autant par le confortabilité de ses appartements que par sa position sanitaire.

Elle n'épargnera rien en son pouvoir pour donner satisfaction ceux qui voudront bien la patronner.

S'adresser au bureau de l'Ere Nouvelle.

Trois-Rivières, 7 avril 1856. 33

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par aucun de ses enfants ni au cas d'une personne, en son nom sans un ordre écrit de sa main.

JOSEPH DUGRÉ. 39

Trois-Rivières, 14 Avril 1856. — 35

MODE DU PRINTEMPS.

R. LANIGAN, vient de New-York, un assortiment choisi de Chapeaux, Rubans et Fleurs, pour dames, qu'il vendra pour ARGENT COMPTANT, aux prix réduits qu'on trouve chez lui ordinairement.

Trois-Rivières, 7 avril 1856.—2s. 33

SOUSSIONS.

DES SOUSSIONS seront reçues par le soussigné, jusqu'au premier mai prochain, pour des ouvrages qu'il doit exécuter, sur le chemin des Piles, selon les plans et spécifications, qui peuvent être vus chez M. Caron à la Baie de Shawenigan, dans le township de Shawenigan, et au Bureau des Travaux Publics en cette ville.

Le chemin est divisé en sections d'un demi-mille chaque; et aucun contracteur pourra contracter pour une section ou plus, mais pas plus que quatre sections.

Chaque contracteur devra fournir des cautions solvables, pour la parfaite exécution du contrat, et pour le temps spécifié, qui devra être terminés dans le temps spécifié.

SIMON J. DAWSON. 38

Trois-Rivières, 20 mars 1856.

MAGASIN DE CHAUSSURES,

Botte, Souliers, &c., &c., &c.

WILLIAM R. ADAIR,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES TROIS-RIVIERES.

UNE grande variété de Souliers de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demoiselles. Souliers de toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc.

Fournitures pour les Cordonniers de toutes sortes, Veau Français, Anglais, Américain—Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à semelle, Cuir à Haver, Cuir Canadien; avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés.

Toujours en main un bon assortiment de Souliers et Bottes pour grosses œuvres tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St.-Maurice.

Pour de l'Argent comptant seulement.

Trois Rivières, 13 Déc. 1855.

Role de PERCEPTION

A VENDRE A CE BUREAU.

Avis.

Le soussigné avertit le public qu'il ne sera responsable d'aucune affaire ou transaction faite par LAURENT AUBERTIN; et ceux qui auront affaire au magasin pourront s'adresser à MICHEL GAILLOUX. Ses reçus sont valables.

J. & J. SMITH, Montréal. 31

Trois-Rivières, 31 Mars, 1856.

GALLERIE DE DAGUERRETYPE DES TROIS-RIVIERES.

PIERRE DUPONT, informe respectueusement les pratiques et le public en général, qu'il vient d'engager un des meilleurs Artistes Américains pour tirer des Portraits pendant le temps qu'il est en voyage.

Pendant les premiers temps il fera une grande réduction dans ces prix.

Les Portraits avec boîte de .12s 6d pour 7s 6d.

.. .. 7s 6d pour 5s

.. .. 5s 6d pour 3s 9d.

.. .. 3s 9d pour 2s 6d.

Le public fera bien de profiter de l'occasion pour recevoir un Portrait excellent, bien exécuté et à un très

BAS PRIX.

R. R. R. Proclamation importante! GRAND MYSTÈRE EXPLIQUÉ.

EN l'an de Notre Seigneur, 1847, en fait des analyses de chimie, nous avons découvert que par une combinaison de différentes matières végétales, dont il n'avait point été fait usage encore en médecine, nous avions obtenu une composition dont l'effet remarquable devait être de faire disparaître instantanément les plus grandes douleurs et de les faire cesser immédiatement en l'appliquant aux parties affectées. Bien des douleurs, telles que les spasmes, les points, les irritations, ont été maîtrisées par ce moyen, et le système rétabli à son état normal dans quelques minutes.

Ce remède a été introduit dans le monde, en 1849, sous le nom de RADWAY'S READY RELIEF. Ce remède a été essayé par: Le Rhumatisme, en quatre heures, La Neuralgie, en une heure, La Grippe, en dix minutes, La Diarrhée, en quinze minutes, Le Mal-de-Dents, en une seconde, Les Spasmes, en cinq minutes, Le Mal-de-Tête, en quinze minutes, Le Frisson, en dix minutes, Le Mal-de-Gorge, en quatre minutes, L'Indigestion, en une heure.

RADWAY'S READY RELIEF. (PROMPT REMÈDE DE RADWAY.) Des milliers en ont fait usage aux États-Unis, et se sont guéris de bien des douleurs et maladies. Ou s'en sert soit extérieurement, soit intérieurement plus par gouttes, suivant les directions, et personnellement on s'en est servi sans en retirer quelque bénéfice en moins d'un quart d'heure.

Qu'aux deux qui souffrent de grandes douleurs en fessant l'esprit, et en quinze minutes au plus ils se sentent soulagés et mieux. Le Prompt Remède de Radway a été le premier et est le seul remède découvert qui agit instantanément la force des douleurs. Il dégage le système de toutes affections nerveuses, telles que Rhumatisme, Neuralgie, etc.; il est excellent aussi pour les Hémorroïdes. Il est employé avec succès, contre les attaques soudaines de

CHOLÉRE, DISSÉNTÉRIE, DIARRHÉE, CHOLÉRA MORBUS, CHOLÉRIQUES, LES FIEVRES, PNEUMONIE, L'INFLUENZA. Ces remèdes sont une découverte médicale du siècle actuel. On les prépare d'après une théorie tout-à-fait nouvelle et originale, pour ôter les douleurs instantanément, et protéger le corps humain contre les attaques soudaines des maladies. Les doses à prendre sont très petites; quelques gouttes seulement font un effet extraordinaire.

EN FAIT DE Coupures, Contusions, Blessures, Angoisses, Morsures, Chûlra Moxus, Dysenterie, Toux douloureuse, et toutes autres maladies accompagnées de grandes douleurs, le Radway's Ready Relief agit instantanément non fin au mal et le guérit à l'instant.

DÉCOUVERTE R. R. R. N° 2. LE RENOVATING RESOLVANT DE RADWAY, possède le pouvoir le plus prompt et le plus puissant sur les maladies chroniques, le Scrophule, la Syphilite, et les maladies de la Peau. Six heures après que la dose aura été prise le patient trouvera que sa santé est entièrement rétablie.

POUR TOUTES ESPÈCES D'HUMEURS. En peu de jours, les humeurs les plus gênantes disparaissent sous l'influence efficace du "Renovating Resolvant de Radway." Les Ulcères, les Entures, etc., etc., et les plus TERRIBLES MALADIES DE LA PEAU Ont été guéries en peu de jours par ce remède. Il est agréable à prendre et le patient n'éprouve aucune sensation désagréable en le prenant.

MALADIES CHRONIQUES. Le même remède a guéri miraculeusement des maladies chroniques attachées au système, telles que corruption du sang, amoussement des os, affection des muscles, souffrances depuis dix, vingt, et même quarante ans.

GRAND REMÈDE POUR LES MALADIES DE POUMONS. Toutes personnes atteintes des Pouxons, des Tubercules, des Bronches, de la Toux Sèche, du Crachement de Sang, de la Respiration gênée, etc., trouveront un soulagement immédiat et rétablissant au parfait leurs organes affectés en faisant usage de ce remède.

Ce remède ne connaît pas encore son égal pour ôter ces affections. Il suffit d'un jour pour changer la condition des Pouxons et arrêter les progrès de la maladie.

Le public peut se fier à son effet sur les maladies suivantes, savoir: Rhumatisme, Tic Douloureux, Scrophule, Tumeurs et Ulcères, Glandes, Maladies de la peau, Toux sèche, Dyspepsie, Cancres, Mauvaise Hanches, Goutte, Mauvaise Foie, Bronches, etc., etc., etc.

Consommation. LE RENOVATING RESOLVANT DE RADWAY Est encore un remède excellent et des plus efficaces pour rétablir la constitution, la force et la vigueur des

HOMMES ET FEMMES FAIBLES; AINSI QUE LES PERSONNES NERVEUSES ET MELANCOLIQUES. PRIX:--SI LA BOUTEILLE. R. R. R. Découverte N° 3.

RÉGULATEURS DE RADWAY. Un Régulateur suffit pour rétablir les Boyaux et les Foies, dans leurs fonctions naturelles. Deux assureront une évacuation facile à des temps réguliers chaque jour. Quatre à six purgeront comme il faut.

IMPORTANT AUX PRENEURS DE PILULES. Les Régulateurs sont le remède le plus agréable le plus sain et le plus efficace pour régler les Boyaux, etc. C'est le meilleur purgatif du sang qui soit connu. Un seul Régulateur vaut mieux que six des meilleures Pilules Cathartiques. Les Régulateurs sont préparés avec soin d'extraits de gommes d'arbres, de plantes, de racines et d'herbes. Ils produisent un effet bien supérieur à celui de toutes espèces de Pilules, et au lieu d'affaiblir le système comme elles, il donne de la force à tout le corps. Les Remèdes R. R. R. sont à vendre chez tous les Droguistes. RADWAY & CIE. 162, rue Fulton, N.-Y. A vendre à la Pharmacie des Trois-Rivières.

NOUVELLE LIGNE D'EXTRATS.

De Québec aux Trois-Rivières et à Montréal, et vice versa.

LES propriétaires informent le public qu'ils ont établi une nouvelle ligne d'extrats qui partira à toute heure et à demande. Ils auront les extrats d'un cheval, de deux chevaux, et des Stages extrats, à des prix bien modérés, toutes les voitures seront des voitures couvertes, et les propriétaires se proposent de parcourir le trajet de Trois-Rivières à Québec, par les chemins de Québec et des Trois-Rivières pour placer dans leur ligne.

On pourra se procurer des extrats chez PIERRE DERY, faubourg St-Jean, rue d'Agouillon, et aux Trois-Rivières, chez GABRIEL DÉCOTEAU et COLBERT GODIN.

Propriétaires: TIMOTHÉE MARCOTTE, PIERRE DÉRY, GABRIEL DÉCOTEAU, COLBERT GODIN. Trois-Rivières, 2 Janvier 1856.

GRAND AVANTAGE.

Le Soussigné reçoit journellement par les derniers arrivages un assortiment considérable de marchandises d'automne et d'hiver. Consistant en Draps, Casimires, Draps de pilot, Etouffés, Conteries de Laine, Flanelles, Châles de Laine, Châles de Laine, Châles Broché, Mandels de Laine, et une quantité d'autres articles trop long à détailler. Et de plus un grand assortiment de pelletteries et épiceries et feronnages.

Qu'il vendra à grand marché. O. CHENEVERT. Trois-Rivières 8 Octobre 1855.

FOURNAISES!

Le soussigné informe respectueusement les Citoyens des Trois-Rivières et ses environs, ainsi que les Messieurs du Clergé, qu'il a pris une patente pour la FOURNAISE À BOIS, et qu'il en possède depuis deux ans dans tous les grands édifices, tels que les Couvents, Séminaires, et autres grandes maisons privées; et en même temps y établit la ventilation.

Références aux Messieurs du Séminaire, les Dames de l'Hôtel-Dieu et les Dames Ursulines de Québec. ZEPHIRIN CHARTRE. Québec 21 Juin 1855.

DILIGENCE.

Trois-Rivières à Stanfold. Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement que le public qu'il a repris sa ligne de DILIGENCE entre TROIS-RIVIÈRES et STANFOLD, en connexion avec les chars du Chemin de Québec et Richmond, en faisant le trajet ont hiver tous les jours, allant et revenant.

DÉPART:--De Trois-Rivières à Midi. Trajet en HUIT heures. PRIX:--15s. exclusivement de la traversée du St-Laurent jusqu'à un pont de glace. N. B.--Arrivés à Stanfold, les passagers trouveront chez le soussigné un hôtel des plus confortables pour loger. PIERRE RICHARD. Stanfold, 3 déc. 1855.

GUENILLES?

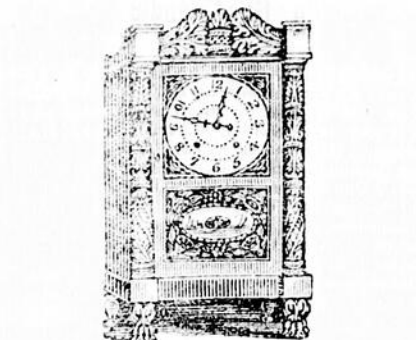
On payera en argent, à ce bureau, le plus haut prix pour les GUENILLES. Trois-Rivières 31 Janvier 1856.

MAINTENANT EN VENTE. LE CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE.

Pour le Diocèse des Trois-Rivières, PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MONSIEUR L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

On le trouve en vente chez les Messieurs Larue et Stobbs, Libraires, et les principaux marchands de cette ville, ainsi qu'au Bureau de l'Ere Nouvelle. PRIX SIX SOUS. Une réduction raisonnable sera accordée aux marchands. W. H. ROWEN. Propriétaire. Trois-Rivières, 26 Nov. 1855.

Montres, Horloges et Bijouteries



A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

Le temps est précieux. Si vous en convalez, ne vous en perdez sans aucun doute pas de faire chez le soussigné qui entretient toujours un assortiment considérable, propre à plaire à tous les goûts. Et il vient aussi de recevoir un assortiment considérable de bijoux choisis, en or et en argent ainsi que plaqués, tels que: Bracelets, Épingles, boucles d'oreilles, colliers plaqués et argent, boucles de ceinture, etc. Aussi une grande quantité de plumes d'or pointées en diamant, de 7s 6d à 10s. Un assortiment de lunettes pour tout âge montées en acier, en argent, albatron en cuivre. Aussi ayant reçu des pierres précieuses, il est en mesure d'en faire usage soit pour bagues ou épingles d'après le style requis par l'acheteur.

Il annonce aux marchands des environs qu'il est prêt à fournir en gros des bijoux de mariage et des bagues, qu'il grandira être d'or et qui seront estampés au delà par ses initiales, pour argent comptant ou avec de courts délais au moyen d'un billet. Dans quelques semaines il sera prêt à fabriquer en argent des objets pour les Églises ou particuliers et à des prix modérés.

Il invite le public d'aller le voir avant de donner leurs commandes à Montréal et à Québec. Il est aussi prêt à réparer, monter, pendre, lustrer à musique, le tout garanti et dans le plus court délai.

Il offre aussi en vente à des termes libéraux, deux magnifiques Colliers-Forts à l'épreuve du feu. Aussi une grande quantité de violons fins. Venez les essayer chez.

JOHN WHITEFORD Fils, RUE NOTRE-DAME, A LA BOULE D'OR.

Trois-Rivières, 4 Juin 1855.

Bijouteries! Bijouteries!!

JOHN WHITEFORD, Jr. A L'ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

Ayant importé une grande quantité des plus belles PERLES, ÉMERALDES, AMÉTHISTES, etc., etc., en fait de PIERRERIES, et ayant à sa BOUTIQUE des OUVRIERS de PARIS, très-habiles, annonce au public qu'il a constamment en vente les articles les plus magnifiques dans son genre d'industrie.

Il ne fait à ordre toutes espèces de JONCS, BAGUES, ÉPINGLES, ÉPINGLETTES, BRACELETS, etc., etc. Aussi--Pour des pierres précieuses sur les bijoux; les réparer, remonter, en un mot, faire tout ce que l'on peut faire dans les meilleures boutiques des autres villes. Trois-Rivières, 26 fév. 1855.

BOITIERS DE MONTRES.

LES citoyens de la ville et du District de Trois-Rivières, qui ont des montres dont ils voudraient faire renouveler les boîtiers en or ou en argent sont respectueusement informés que le soussigné possède un atelier où il exprime et remonte pour cette branche de son état; et qu'il est prêt à exécuter dans le plus court délai et au même prix que cela se fait à New-York.

JOHN WHITEFORD, Jr. Trois-Rivières, 9 août 1855.

BIJOUTERIES, Montres, Horloges.

W. A. J. WHITEFORD A TRANSPORTÉ SON MAGASIN DANS LA BATISSE DE HART, Troisième Porte du Coin des Rues NOTRE-DAME ET DU PLATON.

Il attend aux prochains arrivages un assortiment nouveau de toutes espèces de Bijouteries Anglaises et Françaises.

Il réparera aussi avec beaucoup de soin les Montres, Bijoux, etc., etc. Trois-Rivières, 23 avril 1855.--37

A VENDRE.

UNE MAISON double, en pierre, avec le terrain qui y est attaché, située au arrière de la Marché, au coin de la Ville, étant par son position sur la meilleure place d'affaires qu'il y ait à Trois-Rivières. La maison est en excellent état et parfaitement solide; elle est divisée en quatre par une arête, qui donne place pour deux superbes magasins, sous l'entée de ces magasins y a une magnifique cave, huit pieds de haut, avec porte d'entrée en arrière. Avec un peu de dépenses pour améliorations, on peut en faire une des meilleures bâtisses de la ville. Pour plus d'informations, s'adresser à A. B. HART, ou M. C. PERRY, Agent. Trois-Rivières, 10 sept. 1855.

Pain à Bon Marché.

A vendre par le soussigné la Meilleure FARINE d'AVOINE, (l'article le moins cher sur le marché pour faire le pain,) de la manufacture du Moulin Rouge d'Yamachiche. A. CRAIK. Trois-Rivières Janv. 1855.

Avis aux Entrepreneurs de Bois. Aux Meres et Nourrices.

AVIS est présentement donné que les cages de bois venant d'être mises en vente, des cages (N. V. C. 19) est en force sera sujette à être retenue et les spécifications seront obtenues en vertu de l'acte de la Législature passée durant la dernière session à moins que des certificats venant de moi et constatant que les quantités produites, sujettes et exemptes de droits, soient exhibées. OLIVER WELLS. Québec 4 Juin 1855.

Aux Entrepreneurs de Bois.

LES Entrepreneurs de bois qui ont fait du bois l'année dernière, en vertu de l'agence du soussigné, sont notifiés par les présentes qu'aucun billet, ou bois quand ne sera exempt de droit, excepté celui qui sera prouvé par affidavit avoir été coupé sur des terres privées. Ces affidavits devront reposer sur des connaissances personnelles et devront mentionner strictement le lot sur lequel il aura été coupé, la quantité précise de ce bois coupé sur chaque dit lot. Le soussigné donnera clearance pour chaque cage consignée au marché de Québec pourvu qu'on ait prouvé que le bois composant la dite cage a été pris sur des terres privées; mais on prélèvera le droit sur le surplus qui contiendra la dite cage au-dessus de la quantité stipulée dans chaque clearance, comme produit de terres privées. Des états seront aussi requis pour la quantité coupée sur les terres publiques; et sur aucun dit terrain, le bois sera saisi et confisqué. Aucune cage arrivant à Québec, ou ailleurs, sans l'agence, pour vente ou exportation, sans clearance du Bureau, sera détenu aux risques et péril du propriétaire. OLIVER WELLS. Saint-Bois, Cr. BUREAU DES BOIS DE LA COTONNADE, Trois-Rivières, 16 avril 1855.

Assurance Coloniale SUR LA VIE.

Incorporée par Acte Spécial du Gouvernement. CAPITAL, -- 1,000,000 Sterling. GOUVERNEUR -- Le Très-Honorable Lord Elgin et Kincaidine. DÉPÔT -- 5, Rue Georges, Edimbourg. () DÉPÔT -- Canada -- 49, Grande Rue St-Jacques, Montréal.

ELIXIR DE G. W. STONE, POUR LA TOUX, LA CONSOMPTION ET LES BRONCHES.

Le propriétaire réclame respectueusement l'attention du public sur son inimitable remède pour toutes les affections de gorge et de pomons, et prie ceux qui sont indécis sur le choix à faire parmi tant de remèdes recommandés pour ces maladies, de faire un essai de son ELIXIR. Après cela, ils n'hésiteront pas longtemps à le prendre eux-mêmes, et à le recommander aux autres. Un seul essai leur prouvera que c'est le remède le plus inestimable qui ait jamais été découvert pour les différentes affections de gorge et de pomons; il modérera immédiatement la toux la plus violente, et dans un d'hémis guérira complètement du rhume le plus attaché. Comme préservatif et remède pour la consommation, il n'a pas d'égal. Il est purément végétal, ne contient aucun ingrédient venimeux, est tout à fait agréable au goût, et peut être donné en toute sûreté à l'enfant le plus délicat. Les nombreux témoignages reçus prouvent que les jours de ceux qui en ont été guéris, justifient pleinement l'assertion que toute famille devrait avoir ce remède; que les mères le donnent à leurs enfants malades de la toux ou du croup, et ils adouciront par là les souffrances de leurs petits; et parviendra en même temps le sang, et chassera complètement toutes les humeurs du système.

Demandez l'ELIXIR POUR LA TOUX de G. W. STONE, et voyez si son nom, et les mots ELIXIR POUR LA TOUX, Boston, Mass., sont inscrits sur la boîte; si non, n'achetez pas, avec son nom sur le bouchon, sans quoi aucune bouteille ne sera la véritable. Principal Dépôt 38 Central Street Lowell Mass. Vendu à Montréal par WILLIAM LYMAN, 46, rue St-Paul. Agents généraux pour le Canada Est, prix 50 cents par bouteille. A vendre à la Pharmacie des Trois-Rivières. Trois-Rivières, 22 mars 1855.

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

AVIS est par le présent donné que John McDougal, Secrétaire, des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, résidant au Village des Trois-Rivières, est autorisé à recevoir le montant des versements requis sur les actions de la dite Compagnie possédées par des actionnaires demeurant dans le District des Trois-Rivières, et à en donner reçu. HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire et Trésorier. Québec, 5 octobre 1855.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE terre de 100 acres, partie en culture, avec un maison et grange, etc., étant le No. 6 du rang du Fief St-Nazaire, à l'endroit appelé le Rocher. Conditions libérales. F. DASYLVA. Trois-Rivières, 27 avril 1855.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYAL DE LIVERPOOL.

Capital, -- £2,000,000 Sterling. ASSURANCES SUR L'INCENDIE SONT effectuées à des PRIMES MODÉRÉES. Les Pertes sont payables à Québec et avec promptitude. ASSURANCES SUR LA VIE. Aussi effectuées à des termes avantageux. FOSYTH, BELL & CIE. Agents. Le soussigné est autorisé à recevoir des applications pour assurances. G. B. HOULISTON. Trois-Rivières, 26 Avril. -- 38.

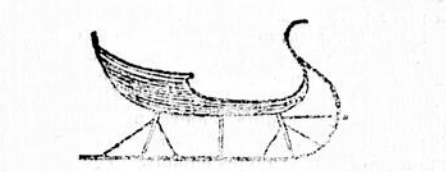
Mineral Waters.

FRESH from the Springs, -- always on hand and for sale by the Subscriber. A. CRAIK. Three Rivers, 26th April 1854.

Eaux Minérales.

Le Soussigné aura toujours en dépôt et consigne à la vente, des eaux fraîches des Sources. A. CRAIK. Trois-Rivières, 26 avril 1854.

A. ST. JACQUES,



MACHICHE.

VIENT d'établir une Manufacture de VOITURES d'été et d'hiver, le tout fait avec les meilleurs matériaux possibles, et aux prix les plus modérés. Il invite respectueusement le public à visiter son établissement avant de se procurer ailleurs. N. B. -- Il a nommé M. Louis Sarasin, forgeron, rue St-Philippe, son Agent pour la ville des Trois-Rivières, à la place de M. Michel Caron. 13 Novr. 1855. -- 6m.

HOTEL DE LA COTE LAMONTAGNE.

No. 5, Rue Lamontagne, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Le soussigné informe ses amis et le public, que les modifications et améliorations nécessaires pour donner à son établissement tout le confort désirable, ont été complétées, et qu'il est maintenant en état de recevoir, d'une manière tout à fait convenable, les personnes qui voudront bien l'honorer. L'HOTEL Est situé dans un lieu central, à proximité des Marchés, des Barques, et des Bureaux Publics, et le séjour en conviendra particulièrement à ceux que leurs affaires appellent en cette cité.

LA TABLE sera sous la surveillance personnelle du soussigné, et sera constamment fournie des meilleurs mets et des nouveautés de chaque saison.

LES VINS ET LIQUEURS de toutes sortes seront toujours du premier choix. Il n'épargnera aucuns soins pour rendre agréable aux voyageurs le séjour de sa maison, et il croit en conséquence pouvoir solliciter une part du patronage public qu'il s'efforcera sans cesse à mériter d'avantage. L. FRÉCHET, Propriétaire. 12 déc., 1855. -- 1

ATTENTION.

Le soussigné informe respectueusement le public et le public en général qu'il a acheté tout le magasin de MM. BIENVENU & LA-FREYNE.

FONDS DE \$15,000. ACHETÉ A 10s. DANS LOUIS,

CONSISTANT EN: 350 blouses et capots, d'été et d'hiver, 100 paires de pantalons assortis, 200 pièces assorties, 700 couvre-pieds gris, 501 pièces d'indienne assorties, 401 coton jaune, 301 " shirting, 198 " cotoir de couleur, 150 " flanelle, couleurs assorties, 150 " coton blanc.

Draps assortis, Casimires, Tweeds assortis, Bourrages, Colons, Chemises, Souliers, Bottines, Bottes, Souliers d'enfant, et autres effets trop longs à détailler. AUSSI: Thé, Café, Poivre, Sucre blanc, Cacaozade, Meisse Riz, barley, et autres.

AUSSI: Brandy, Wisky, Gun, Sherry Brandy, Vin Madère, Vin de Port, Vin Sherry et Jamaique et autres liqueurs. Le tout peut être vendu à 53 par cent au dessous du prix coûtant. JOS. SAUCIER. Trois-Rivières, 18 Juin 1855. P. S. Toutes personnes endettées envers la boutique de L. St-Jacques, sont priées de venir payer sous le plus court délai.

ADRESSES D'AFFAIRES. HOTEL DU CANADA.

TENU PAR ED. LESIEUR, Maison Pacaud, Rue du Fleuve, TROIS-RIVIÈRES.

Trois-Rivières, 6 Dec. 1855. -- 1

MAISON Britannique et Américaine. THOS. G. FARMER, TROIS-RIVIÈRES, CANADA EST.

J N BUREAU, AVOCAT, RUE ST-JOSEPH.

Trois-Rivières, 20 juillet 1853.

Wm. McDougall, AVOCAT, RUE ST-JOSEPH, TROIS-RIVIÈRES.

IMPRIMERIE DE "L'ERE NOUVELLE," Rue Notre-Dame, Trois-Rivières. On exécute à cette Imprimerie toute espèce d'impressions: Les prix sont très modérés.